LA ROUTE DU SEL ET DES FROMAGES

ETUDE POUR SA RESTAURATION ET SA MISE EN VALEUR

France HARVOIS

Thèse Professionnelle Mastère Spécialisé Technologie, Patrimoine, Culture

Document de travail : 1er avril 2006

« La route la mieux fixée au sol ne cesse de changer.
Ce qui fait la route, ce n'est pas le tracé, c'est le trafic. S'il y a et quand il y a nécessité de trafic, on passe partout, sans tenir compte des obstacles.
On passe quand il faut et parce qu'il faut passer ».

Fernand BRAUDEL

« Vanoise va vite et Leisse, laisse-moi »

Dicton de Termignon

52 :

Route du sel
et du beaufort

0 10 km N

source : PNV
realisation Carole Benoit

SOMMAIRE

Bibliographie

Grille d'entretien
Liste des témoins

Etude foncière du cheminement

1. Avertissement
2. Commune de Termignon : Etat du parcellaire.
3. Commune de Pralognan : Etat du parcellaire.
4. Statut administratif du chemin de la Route du Sel.

Etude historique

1. L'ancienneté du passage : attestations archéologiques.
2. La position de la route.
3. Une route de commerce : sel, fromages, poivre et autres épices.
4. Une route d'invasion, de fuite et de refuge.
5. Une route militaire : le rôle des Bataillons de Chasseurs Alpins.
6. La route des cimes : ascensionnistes et refuges.
7. Un itinéraire structuré par l'activité agropastorale.

Répertoire du Patrimoine culturel

Fiche 1 : Chapelle Notre-Dame de la Visitation, dite Notre-Dame du Poivre et le Barioz de Termignon.
Fiche 2 : La calade du hameau du Villard.
Fiche 3 : Les oratoires à Saint-Antoine Ermite.
Fiche 4 : La chapelle Sainte-Marguerite.
Fiche 5 : Le hameau de La Chavière.
Fiche 6 : La chapelle Saint-Barthélémy.
Fiche 7 : Entre Deux Eaux, un entrepôt à sel ?
Fiche 8 : La chapelle Saint-Pierre.
Fiche 9 : Le pont de Croë Vie.
Fiche 10 : L'avant poste de la ligne Maginot.
Fiche 11 : Le col de la Vanoise : cairns et croix.
Fiche 12 : Le refuge Félix Faure.
Fiche 13 : Les gravures rupestres du lac des assiettes.
Fiche 14 : Le lac des vaches, un empierrement spectaculaire.

Fiche 15 : Les gravures de bergers des alpages de la Glière.
Fiche 16 : Le hameau des Fontanettes.
Fiche 17 : Le Barioz de Pralognan : chapelle, auberge et lieu de péage.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Cartes et Relevés :

Mappes sardes des communes de Termignon et de Pralognan-la-Vanoise, 1728.
Carte du Duché de Savoye, par de Vaugondy, d'après Borgonio,1751.
Nouvelle carte du passage des Alpes, 1849
Carte Physique et routière des départements de Savoie**.** 1893.
La Savoie Touristique, 1896.

Cadastre de la commune de Termignon, 1895, et 1988, mairie de Termignon.
Cadastre de la commune Pralognan-la-Vanoise, 1912.

Cartes IGN au 1/25 000° :
Top 25 3633ET Tignes, Val d'Isère, Haute Maurienne, 1997.
Top 25 3534 OT Les Trois Vallées, Modane, 1997.

Relevé établi par Carole Benoit, PNV, 2004

Archives :

Site internet des Archives départementales de la Savoie **:** www.sabaudia.org

Archives de Termignon (Archives Départementales, Chambéry)

F : Archives paroissiales de Termignon

Sous-série 48-F, 882 à 895 : dépôt de l'Abbé Milleret, 1384-1949
Sous série 8-F : Fonds Bouvier , manuscrits, début XIIIème s.- XIXème s.

Série C - 488, 509 et 515 : Intendance Générale de Savoie. Travaux Publics. 1750-1792.
C-696 : Intendance Générale de Savoie, Affaires communales.
C-773 : Intendance Générale de Savoie et Intendance de Maurienne, Correspondance Générale, Minutes de lettres adressées par l'intendant aux communes, 1775-1779.

Série DD 43, 44, 45

Archives de Pralognan

Non répertoriées et non classées, en mairies de Pralognan et du Planay.

Consignes du sel en Maurienne : de 1561 et 1758.

Annuaires du Club Alpin Français, 1875-1905. (Cure de Pralognan)

Sources iconographiques :

Cartes postales, Archives Départementales de la Savoie
Fonds MONTAZ, Modane, Conservation Départementale de la Savoie.
Fonds privés : Marcelle GARE-VION, Pralognan, Jean-François DALIX, Sollières

Ouvrages

BALLET Françoise et **RAFAELLI** Philippe**,** Rupestres, Roches en Savoie, Gravures, Peintures, Cupules, Musée Savoisien, 1990.

BLANCHARD, Marcel, Bibliographie critique de l'histoire des routes des Alpes occidentales sous l'Etat de Piémont-Savoie (XVIIe-XVIIIe s.) et à l'époque napoléonienne (1796-1815), Grenoble, 1920.

BRECHE, Yves et **CHAVOUTIER** , Lucien, Une vieille vallée raconte ses souvenirs, Petite Histoire de la Tarentaise, Lyon, 1979.

BREGEAULT , Julien ,« Les chasseurs alpins » in Annuaire du CAF, 1898, p 34-82.

CAIRE, Philippe, Etude de faisabilité architecturale, technique et économique du refuge du col de la Vanoise, 9 juin 2005

CAUE de Savoie, étude réalisée par, Secteurs de réhabilitation architecturale, Chavière, Avril 1988.

CHAVOUTIER, Lucien, Des Abbayes aux champs de ski, L'histoire millénaire des Alpages L'Histoire en Savoie,.Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 1988.

COMBIER , Jacqueline, La Tarentaise avant les Romains (Pré et protohistoire), 1973.

DUBOIS Hervé, Inventaire photographique de l'architecture dans le parc national de la Vanoise, commmune de Termignon, secteur d'Entre-deux-Eaux, CAUE de Savoie, Décembre 1992.

DUCHET-SUCHAUX, Gaston et **PASTOUREAU,** Michel, La Bible et les Saints, Guide iconographique, Flammarion, 1990

EXCOFFIER, Michel **, «** Un Episode historico-sentimental au col de la Vanoise », *in* Cahiers du Vieux Conflans, 1979, n°120, p 37-41.

FERRAND Henri, La Savoie d'Aix-les-Bains à la Vanoise, , La Manufacture, 1984, réimpression de l'édition originale de 1907.

GIVELET Patrick, Projet de mise en valeur du patrimoine culturel des communes du Parc national de la Vanoise, agence (sic)com, 1992.

GUICHONNET Paul, Revue de Géographie Alpine, 2002, T90, Fasc.3, pp 55-99.

GROUPE D'ETUDES, DE RECHERCHES ET DE SAUVEGARDE DE L'ART RUPESTRE, Aperçu sur l'art rupestre de Haute-Maurienne, Les cahiers du G.E.R.S.A.R., n°2, 1980.

HOCQUET, Jean-Claude**, «** Savoie et Région Alpine. IV Economie, Marchés et routes du sel dans les Alpes (XII-XVIIIème siècle) » *in* Actes du 116e Congrès des Sociétés savantes chambéry-Annecy 24/04-04/05 1991, p 211-226, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1994.

HUDRY, François-Marius, « Pralognan la Vanoise » *in* Histoire des communes savoyardes, Albertville et son arrondissement**,** ed. Horvath, , 1982.

HUDRY Marius **,** Les cols entre Tarentaise et Maurienne, aperçus historiques, ,Cahiers du Vieux Conflans, 1971, n°90.

JEUDY Jean-Marie**,** Parc national de la Vanoise : Haute-Maurienne, , coll. Les Guides des Parcs nationaux français, ed. Glénat, , 117 p., 1988.

LANNOY de BISSY, François de, L'histoire des routes de Savoie, Mémoires et documents Société Savante d'Histoire et d'Archéologie, TLXVI, p. 159-216, 1929.

LANNOY de BISSY, Octave de**,** L'histoire des routes de Savoie, Tracés et contextes de la Traversée des Alpes au cours des siècles, 1930.

LATHUILE, Nicole **, «** La construction des routes en Savoie au XVIIIème siècle », idem, p 87-96.

LATHUILE, Nicole, Les travaux publics en Savoie au XVIIIe siècle: routes, ponts et digues**,** Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1978,.

LAVIS-TRAFFORD, Marc-Antoine de, **«** La « Montagne » du Cenis. Profil de l'ancien chemin muletier par le col du grand Mont-cenis » , *in* Mémoires et Documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 1952, TLXXVII, p 107-122.

LAVIS-TRAFFORD, Marc-Antoine de, « Chemin muletier remontant au départ du Planais le torrent d'Ambin sur la rive gauche » , in Mémoires et Documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 1962, S II, T XIV, p 159-162.

LECLERC, Jeanne et Bernard, Guide de Tarentaise et Maurienne, tome II, Audin éditeur 1949.

LEYMARIE, Jacques de**,** Petite Histoire des routes et cols du Massif de la Vanoise, 45 pages, 1995.

LEYMARIE, Jacques de, Pralognan-la-Vanoise, Vie journalière et alpinisme de 1860 à

1914, Mémoires et Documents XIX de l'Académie de la Val d'Isère, 1990.

MEILLEUR Brian, Gens de montagne : Plantes et saisons, Termignon en Vanoise, Le monde alpin et rhodanien, n°1, 13ème année, 1985.

MILLERET René, Termignon : son église, ses chapelles, ses sculpteurs, , 1987, Curandera, 96 p.

PAILLARD, Philippe, 1983, Histoire des communes savoyardes, Tome III, Ed Horvath,.
« Pralognan-la-Vanoise, son passé », Cahiers du Vieux Conflans, 1969, n°82-83.

PALLUEL-GUILLARD, André, juin 1981 « Le réseau routier en Savoie et en Piémont. D'une annexion à l'autre », *in* Aspects historiques et contemporains, Bulletin du Centre d'Etudes franco-italien, n°8, Chambéry.

PERRET André, 1970, Les routes et les péages dans les états savoyards et le commerce international,

PISON du GALLAND, 1896 , Voyage dans la Tarentaise et en Savoie, au Petit Saint-Bernard et dans le Val d'Aoste (1788), , Grenoble.

ROY, George, 1909, Corvée, prestation, taxe vicinale. Etude historique, économique et critique sur l'impôt des prestations,

SERVICE DEPARTEMENTAL D'ARCHITECTURE DE SAVOIE, 1981, Répertoire du Patrimoine, communes de Termignon et Pralognan-la-Vanoise,

TRACQ Francis, Avril 2004, Entre Tarentaise et Maurienne, le Col de la Vanoise.

TRUTTMANN, Philippe, 1996 , La muraille de France, la ligne Maginot.

VIALLET, Hélène**,** Les Alpages et la vie d'une communauté montagnarde : Beaufort du Moyen-Age au XVIIIème siècle, Mémoires et Documents publiés par l'Académie Salésienne, t.99, Documents d'Ethnologie Régionale, n° 15, Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie, Grenoble 1993.

VAN GENNEP, Arnold, 1973, Le culte populaire des Saints en Savoie.

VAN GENNEP, Arnold, 1991,La Savoie, Vie quotidienne, fêtes profanes et religieuses, contes et légendes populaires, Curandera.

VAN GENNEP, Arnold **,** 1916, En Savoie, du berceau à la tombe, 328 p.

ZINGARI Valentina et **EXCOFFIER**, Raphaël**,** Vallon de Chavière, Traces en mémoire, Images de l'évolution pastorale, PNV 2004.

Grille d'entretien pour recueillir les témoignages des habitants de Pralognan et Termignon

Nom :
Coordonnées :
Date de l'entretien :

Quel âge aviez-vous lorsque vous êtes montés pour la première fois au Col de la Vanoise ?
Quelles étaient les circonstances ?
Dans quel état était alors la route ? est-ce que c'était un chemin facile/difficile à pratiquer ?
Y avait-il des endroits où l'on vous conseillait d'être particulièrement prudent ? attentif ? A quoi ?

Combien de temps fallait-il pour parcourir cette route ? ce temps vous paraissait-il long ? Y avait-il des repères sur le chemin ? où ?

Existait-il des moments d'entretien collectif sur le sentier ? autour des rigoles ? A quel moment de l'année ?
Quel type de rigoles pouvait-on trouver sur ce chemin : pour canaliser le ruissellement, revers d'eau en pierre, rigoles en pierre ou caniveaux ? Quel était, plus généralement, le système d'approvisionnement en eau ?

Qui entretenait l'empierrement ou la plate-forme du chemin ? a quel moment de l'année ?
Est-ce que ce moment portait un nom ? Et l'empierrement ? est-ce que le terme de « calade » était utilisé ? ou « dallage » ?

D'où venaient les pierres ? Comment s'appellent-elles ? De quelles formes sont-elles ? Le nom diffère-t-il selon la forme ?
Quels outils étaient utilisés ? Quels noms portaient-ils ? Comment extrayait-on ces pierres ? qui le faisait ? Y avait-il un moment privilégié pour cela ? Existait-il des croyances, des croyances, des légendes autour de ces pierres ?
Qu'est-ce-qui fait qu'une route, un pont, un mur est réputé solide ?

A quoi servaient les murets ?

La traversée du Lac des Vaches : pourquoi porte-t-il ce nom ?
Qui l'a construite ? A quelle date ? pour quoi ?
Idem pour le Pont de Croë Vie : a-t-il toujours été en pierre ?
Raconte-t-on des légendes autour de ce pont ?

Qui pouvait-on croiser sur ce sentier ?
Jusqu'à quand ?

Connaissiez-vous les gens de Pralognan ? de Termignon ? Qui ?
A quelles occasions venaient-ils ici ?
Est-ce que les familles se connaissaient ? Quelles occasions avaient-elles de se rencontrer ? Mariages ? Baptêmes ? des fêtes ? Lesquelles ? Quelles est la dernière à laquelle vous ayez assisté ?
Pour quelles raisons les habitants se déplaçaient-ils l'hiver ? l'été ?

Quels animaux pouvaient-on croiser sur cette route ? Des animaux sauvages, lesquels craigniez-vous ? Comment faire dans ce cas ? est-ce que les gens étaient armés ?

Quels étaient les autres dangers ?
En cas de mauvais temps, comment faire pour ne pas perdre son chemin ?
Savez-vous qui entretenait les jalons du Col ? Existait –il des repère sonores ? d'autres moyens de repère ?
Vous souvenez-vous d'exemple de personnes qui se sont perdues dans la neige, le brouillard, la tempête. Quels vents étaient les plus redoutés ? soufflent dans quelle direction ?

Quels animaux guidait-on sur ce sentier ? Beaucoup ? Pour aller d'où à où ? A quelles dates ? Pour quelles raisons ? etait-ce difficile pour eux ?

Avez-vous vu transporter des formages sur cette route ? Lesquels ? Par qui ? A quel moment ?
Du sel ? De quelle sorte ? D'où venaient et où allaient les transporteurs ?

A partir de quel moment cette route a-t-elle cessé d'être utilisée ? Pourquoi ? Quelles ont été les conséquences sur la vie du village ? visibles et invisibles ?

LISTE DES TEMOINS

TERMIGNON

NOM	Prénom	Age	Dates et heures d'entretien	Tel
ROSAZ	Solange	87 ans	08/06/2005 : 14h à 16 h	04 79 20 50 48
BANTIN	Louis	64 ans Ancien garde du Parc.	10/06/2005 : 9h-11h30	04 79 20 50 04
ROSAZ	Irène	60-65 ans		04 79 20 50 64
BURDIN	Marie-Thérèse			
RICHARD	Joseph, dit « Kiki »	87 ans	08/06/2005: 14 h à 16h et 29/06/2005 : 1 h	04 79 20 58 18
LOMBARD	Roger			04 79 20 50 28

PRALOGNAN

VION	Claude			
BLANC	Hubert	84 ans	17 / 06/ 2005 1 heure.	04 79 08 72 14
VION-GARE	Marcelle	78 ans	17 / 06/ 2005 1 heure.	
EVRARD	Louis			04 79 08 72 07
GLIZE	Claude			04 79 22 05 29
FAVRE	Paul			04 79 08 71 82

STATUT FONCIER DU CHEMINEMENT

1. **Avertissement**
2. **Commune de Termignon : État du parcellaire.**
3. **Commune de Pralognan : État du parcellaire.**
4. **Statut administratif du chemin de la Route du Sel**

1. AVERTISSEMENT

Les tableaux qui suivent constituent une base de données qui permettra, le jour venu, de contacter les propriétaires qui pourraient être concernés par une intervention sur le chemin de la Route du sel et des Tommes : élargissement, sollicitation d'un droit de passage etc.

Ces tableaux ont été établis d'après les données cadastrales des deux communes traversées, Termignon et Pralognan, et d'après les informations fournies par les services du cadastre de Saint-Jean de Maurienne (dont dépend Termignon) et de Moûtiers (dont dépend Pralognan). Ces services conservent les Matrices cadastrales, actualisées à chaque mouvement sur le foncier.

Les communes doivent intégrer chaque année les mises à jour, mais les erreurs et les omissions sont fréquentes et proviennent de deux sources :

- La non-ouverture des successions :
S'il n'y a pas de droits de succession à acquitter, les successions ne sont souvent pas ouvertes. Ainsi les héritiers se dispensent des frais de notaires. Certaines personnes sont donc décédées, mais figurent toujours comme propriétaires au cadastre. Cela arrive fréquemment sur des parcelles non bâties, à vocation agricole, et non assujetties à la taxe foncière. Le Trésor Public n'étant en rien lésé, ne cherche donc pas non plus à régulariser ces situations.

-Le délai d'enregistrement des modifications successorales au Cadastre : lorsqu'une successions est déclarée, le service des hypothèques transmet les modifications de propriété au cadastre, mais le temps d'enregistrement effectif sur la matrice est variable. Il est, en théorie, de deux mois maximum.

Le cadastre, s'il est censé être la « photographie » à jour du parcellaire, ne l'est donc pas en réalité.
Un relevé cadastral ne peut, en aucun cas, faire office de document officiel. Seuls comptent les actes de propriété.

Si le Parc National de la Vanoise souhaite intervenir sur une des parcelles recenseées ci-après, dans le cadre de la restauration et de la mise en valeur de la Route du sel, il est indispensable de vérifier au préalable l'actualité du propriétaire auprès du service des hypothèques :

SERVICE DES HYPOTHEQUES
242, rue Jules BOCQUIN
73 500 Chambéry
Bureau 1 (Maurienne) : 04 79 69 15 63
Bureau 2 (Tarentaise) : 04 79 96 00 05

Chaque parcelle doit faire l'objet d'une demande séparée, et celle-ci est payante.

Compte-tenu du très grand nombre de parcelles concernées, du temps imparti à cette étude et de la destination de cette recherche foncière il ne nous a pas paru opportun d'engager ici ces démarches.
Toutefois, les indivisions et les propriétés dont l'état juridique est notoirement dépassé sont signalées dans les tableaux qui vont suivre, en italique.

2. ETAT DU PARCELLAIRE : COMMUNE DE TERMIGNON

Trois tableaux ont été établis pour identifier les parcelles de terrain en bordure de l'itinéraire de la Route du Sel :

-Tableau 1 : Liste des parcelles bordant le chemin.

-Tableau 2 : Liste des propriétaires des parcelles, classés par microfiche.

-Tableau 3 : Liste des propriétaires des parcelles, classées par feuilles cadastrales, par ordre alphabétique, et par numéros de parcelles.

Tableau 1 : Liste des Parcelles bordant le chemin

Mode d'emploi :

Ce tableau recense, sous forme de liste, toutes les parcelles qui bordent l'itinéraire historique de la route du sel.

Il se consulte verticalement, de haut en bas. La ligne centrale représente le chemin, au départ du Pont du Villard, à Termignon.
De part et d'autre de cette ligne, figurent les numéros de parcelles, dans l'ordre où elles se présentent lorsque l'on parcourt le chemin.

Cette liste permet de visualiser, sous forme simple, la succession des parcelles dans l'espace et indique leur mitoyenneté.
Il est recommandé de le lire avec le tableau d'assemblage du cadastre sous les yeux.

Notes de méthode :

Tableau établi en mai 2005 à partir du cadastre de la commune de Termignon, révisé en 1934, à jour pour 1988.
La référence de la feuille cadastrale suit le numéro de parcelle.

- La limite entre deux feuilles cadastrales est signalée par la double ligne violette :

Parcelle sur feuille A 1 (exemple)
Parcelle sur feuille B 9

- Le tableau tente, dans la mesure du possible de respecter la position des parcelles les unes par rapport aux autres.
- Le répertoire ne prend en compte que les parcelles bordant immédiatement la route, bâties (chapelles, chalets) et non bâties. Lorsqu'une parcelle comporte un élément de bâti non ruiné et d'importance, celui-ci est porté pour mémoire dans le tableau ci-dessous. Le propriétaire n'est, en revanche, pas recensé dans le tableau « Liste des propriétaires de parcelles ».

TABLEAU 1

LISTE DES PARCELLES BORDANT LE CHEMIN

Du Pont du Villard au Col de la Vanoise

A gauche du chemin En montant		**A droite du chemin En montant**		**Statut du chemin et feuille cadastrale portant la mention.**
Numéro de parcelle	Référence de feuille cadastrale	Numéro de parcelle	Référence de feuille cadastrale	
Départ : Pont du Villard		Départ : Pont du Villard		Départ : Pont du Villard
414	C	410	C	« Chemin de moyenne communication N°83 de Pralognan à Aussois » (C10)
		413	C	Id
420 417	C	 580	C	Id
(420)	C		C	Id
418	C		C	Id
(420)	C		C	Id
421	C		C	Id
422	C	405	C	Id
423	C	404	C	Id
429	C	399	C	Id
431	C	397	C	Id
430	C	398	C	Id
431	C	395	C	Id
	C	394	C	Id
393	C			
385	C			
342	C	341	C	« Chemin Départemental N°83 de Pralognan à Chavière » ((C9))
	C	354	C	
348	C		C	
353	C		C	
351	C		C	
	C	356	C	
358	C		C	
357	C	341	C	

340 « La Travestaz »	C		C	
	C	490	C	
	C	491	C	
335	C	336	C	
334 « Saint-Antoine »	C		C	
332	C		C	
337 Oratoire Saint-Antoine	C	337	C	
331	C	485 Combarnelle,	C	
		Les Sallanches	C	
		546 incluant bâti : 76, 77	C	
544	C	*DP (sans n° de parcelle)*	C	
521	C	547	C	
520	C	550	C	
	C	553 (ou 74)	C	
	C	*Parcelle sans n°*	C	
	C	552	C	
	C	561	C	
	C	558	C	
257 incluant bâti : 256	C	69	C	

511	C	518 incluant bâti : 151	C	
	C	152	C	
514	C	153 Chapelle Sainte-Marguerite	C	
515	C	154	C	
243 plusieurs maisons : 244, 245, 246, 247	C	160 incluant bâti au bord du chemin : 161 et 162	C	
505	C	169	C	
	C	165	C	
319 incluant bâti : (321) et non bâti (326, 328)	C	164	C	
577	C	13	C	« Voie communale N°83 de Pralognan à Aussois » (C2)
7	C	13	C	

		Plan du Lac		
594	C	575 incluant bâti : 574 et 576, Refuge de Plan du Lac	C	
5 Fontaine Froide	C	18 Côte Rousse	C	
4 Derrière Fontaine Froide	C	227 Chapelle St Barthélémy Incluant bâti : 226	B	« Chemin de Moyenne Communication de Pralognan à Aussois N° 83 »
227	C	204	B	
	C	202	B	
	C	204	B	
PONT d'ENTRE DEUX EAUX		PONT d'ENTRE DEUX EAUX		PONT d'ENTRE DEUX EAUX
227	A	213	A	
230	A	116 Mont de la Juana Incluant bâti : 113, 115, (115)	A	
231	A		A	
227, incluant bâti	A	215, incluant bâti : 112 Chapelle Saint-Pierre	A	
227, incluant ruines et bâti : 130	A			
129	A			
PONT DE CROE VIE	A	PONT DE CROE VIE		PONT DE CROE VIE

	A	108 La Leisse	A	« Chemin de moyenne communication N°83 Pralognan à Aussois » (A 7)
180 La Rechasse	A	178 La Loza	A	
179	A	178	A	
177	A	178	A	
177	A	32	A	
7	A	9	A	« Voie communale de Pralognan à Aussois »

6	A	8	A	
	A	9	A	
4	A	5	A	
	A	9	A	
177	A		A	
176	A		A	
174	A		A	
175	A		A	
172	A	1 incluant 2 et 3 : Lac Rond	A	
COL DE LA VANOISE		COL DE LA VANOISE		COL DE LA VANOISE

TABLEAU 2
COMMUNE DE TERMIGNON
LISTE DES PRORIÉTAIRES DE PARCELLES

Classement par microfiches et par nature de propriété

Les propriétaires se répartissent sur 6 microfiches.
La microfiche 1 recense les propriétaires publics ;
Les microfiches 2 à 6 les propriétaires privés, dans l'ordre alphabétique.

Abréviations : épx : époux ; épse : épouse.

En italique : **Etat de propriété notoirement daté**.
DEMARCHE OBLIGATOIRE AUPRES DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES.
Voir l'Avertissement en début de chapitre.

MICROFICHE 1: PROPRIÉTÉS COMMUNALES et INSTITUTIONNELLES

N° de Feuille cadastrale	N° De parcelle/ Microfiche/ Vue RP	Nature Lieu-Dit	Propriétaire	N° de Propriété	Adresse
A	172 /1/ BO2	Col de la Vanoise / Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	174 / 1 / BO2	Col de la Vanoise / Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	175 /1 / BO2	Col de la Vanoise / Roc	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	176 /1 / BO2	Col de la Vanoise / Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	177 /1 / BO2	Col de la Vanoise / Roc	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	546 /1 / BO4	Combarnelle/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	547 /1 / BO4	Combarnelle/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	575 /1 / BO4	Plan du Lac / Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	52	Plan du Lac /	Commune	900572	Mairie

	/1 / BO4	Friche			73 500 Termignon
C	53 /1 / BO4	Plan du Lac / Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	340 /1/ B13	La Travestaz/ Bois soumis au régime forestier	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	341 /1/ B13	La Travestaz/ Bois soumis au régime forestier	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	342 /1/ B13	La Travestaz/ Bois soumis au régime forestier	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	491 /1/ B13	La Travestaz/ Bois soumis au régime forestier	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	178 /1/CO2	La Loza/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	179 /1/CO2	La Réchasse/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	180 /1/CO2	La Réchasse/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	577 /1/CO4	Praz Bouchet/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	77 /1/CO4	Praz Bouchet/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	1 /1/EO1	Col de la Vanoise/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	2 /1/EO1	Col de la Vanoise/ Lac	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	3 /1/EO1	Col de la Vanoise/ Lac	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	4 /1/EO1	Col de la Vanoise/ Roc	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	5 /1/EO1	Col de la Vanoise/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon

A	6 /1/EO1	Col de la Vanoise/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	7 /1/EO1	Col de la Vanoise/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	8 /1/EO1	Col de la Vanoise/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	9 /1/EO1	Col de la Vanoise/ Roc	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
B	204 /1/EO3	L'Arnodière/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	4 1/FO3	Derrière Fontaine Froide/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	5 1/FO3	Fontaine Froide/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	7 1/FO3	Plan du Lac/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
B	226 1/FO3	Passamen/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
B	227 1/FO3	A Borrel/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	13 1/GO3	Plan du Lac/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	18 1/HO3	Côte Rousse/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	574 1/H16	Plan du Lac/ Friche	Parc National de la Vanoise	902798	135, rue du Docteur Julliand 73 000 Chambéry
C	576 1/H16	Praz Bouchet/ Friche	Parc National de la Vanoise	902798	135, rue du Docteur Julliand 73 000 Chambéry
C	414 1/I13	Le Villard/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	319 1/NO3	Bellecombe /Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	331 1/NO3	Saint-Antoine/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	332 1/NO3	Saint-Antoine/ Roc	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	334 1/NO3	Saint-Antoine/ Roc	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon

C	335 1/NO3	Saint-Antoine/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	348 1/N10	La Travestaz/ Friche	Commune / Pour l'école de garçons	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	351 1/N10	La Travestaz/ Friche	Commune/ Pour l'école de garçons	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	153 1/MO3	La Chavière/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	165 1/MO3	La Chavière/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	485 1/M15	Combarnelle/ Friche	ONF	919124	15, avenue des Chasseurs Alpins, 73 200 Albertville
C	490 1/N15	La Travestaz/ Friche	ONF	919124	15, avenue des Chasseurs Alpins, 73 200 Albertville
C			Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	336 1/O 03	Saint-Antoine/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	337 1/O 03	Saint-Antoine/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	357 1/O 03	La Travestaz/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	394 1/O 03	Le Villard/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	410 1/O 03	Le Villard/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	151, en partie/ 2/ C 04	La Chavière (80 ca) ***Voir photocopie***	Proriétaires du BND 290 CO 151 ***(Cf Cas particulier du hameau de La Chavière)***	916526	Au chef-lieu 73 500 Termignon
C	152, en partie/ 2/ D 04	La Chavière (87 ca) ***Voir photocopie***	Proriétaires du BND, par Lucien DAME, BND 290 Co 152 ***(Cf Cas particulier***	916526	Au chef-lieu 73 500 Termignon

			du hameau de La Chavière)		
C	247 2/ E 10	La Chavière (22 ca) ***Voir photocopie***	*INDIVISIO N* *Entre :*		
			Anne ANDRE, épse Yves PERINO	113870	Immeuble Le Basmont, 73 220 Aiguebelle
			Peggy PERINO	117676	Appt 9, HLM Le Bellecombe, Le Marcenthoux 73220 Argentine
			Karen PERINO	117677	Chez Mme PERINO 73 500 Termignon
A	108 1/P 01	La Leisse/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	112 1/P 01	Mont de la Juana/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	129 1/P 01	Entre Deux eaux/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	544 1/P 03	Prampraz/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon

MICROFICHE 2: PROPRIETAIRES PRIVES

N° de Feuille cadastrale	**N° De parcelle/ Microfiche/ Vue RP**	**Nature Lieu-Dit**	**Propriétaire**	**N° de Propriété**	**Adresse**
C	151, en partie/ 2/ C 04	La Chavière (80 ca) ***Voir photocopie***	Proriétaires du BND 290 CO 151 ***(Cf Cas particulier du hameau de La Chavière)***	916526	Au chef-lieu 73 500 Termignon
C	152, en partie/ 2/ D 04	La Chavière (87 ca) ***Voir photocopie***	Proriétaires du BND, par Lucien DAME, BND 290 Co 152 ***(Cf Cas***	916526	Au chef-lieu 73 500 Termignon

			particulier du hameau de La Chavière)		
C	247 2/ E 10	La Chavière (22 ca) ***Voir photocopie***	**INDIVISION Entre :**		
			Anne ANDRE, épse Yves PERINO	113870	Immeuble Le Basmont, 73 220 Aiguebelle
			Peggy PERINO	117676	Appt 9, HLM Le Bellecombe, Le Marcenthoux 73220 Argentine
			Karen PERINO	117677	Chez Mme PERINO 73 500 Termignon

MICROFICHE N° 3 : PROPRIETAIRES PRIVES

N° de Feuille cadastrale	**N° De parcelle/ Microfiche/ Vue RP**	**Nature Lieu-Dit**	**Propriétaire**	**N° de Propriété**	**Adresse**
A	230 /3/ E 06	Entre Deux Eaux	**INDIVISION Entre :**		
			1.Madeleine DIANON, épse Emile GIRELLI	025957	51, rue de Savoie 73 000 Chambéry
			2.Maurice DIANON épx Geneviève CHENE	025958	Montée Maréchal 73 000 Sainte-Hélène-du-Lac
			3.Raymond DIANON, épx SCHIFERDEC-KER Irène.	025959	8, rue du Beaufortain 73 000 Chambéry
			4. René DIANON	25958	38, route de Motzon 73 340 Aillon le jeune
C	580 /3/F 12	Le Villard	Jacques, Louis, Emile GARDEUR épx Luciette BIL	166123 M	1, Allée Jean Catelas, 93 200 Saint-Denis
A	116 / 3/ H 01	Mont de la Juana	**INDIVISION Entre :**		

A	215 / 3/ H 01	Mont de la Juana	1. Marie-Thérèse BURDIN	013568	3, rue des Roches-Blanches 73 500 Termignon
A	231 / 3/ H 01	Entre Deux Eaux			
			2.Cécile BURDIN, épse Alain BRUCHON	013542	1, place du Chasseforêt 73 500 Termignon
			3.Odette BURDIN, épse Marius CRUX	112986	34, Montée Saint-Jean 73 290 La Motte-Servolex
C	152, en partie /3/ M 05	La Chavière 001 Lot A0002 et A0003 « Bien non délimité »	**INDIVISION Entre :**		***Voir photocopie et Cas particulier du hameau de La Chavière***
			Lucien, Marius DAME, epx Joséphine ROSAZ	095444 M	3, rue des Alpes 73 500 Termignon
			Joséphine ROSAZ, épse Lucien DAME	065831	3, rue des Alpes 73 500 Termignon
C	511 /3/N16	La Chavière	HENRY, Eugène, Charles feu Jean	040499 M	Chez Raymond VAIR Au chef-lieu 73 500 Termignon
C	514 /3/N16	La Chavière	HENRY, Eugène, Charles feu Jean	040499 M	Chez Raymond VAIR Au chef-lieu 73 500 Termignon
C	515 /3/N16	La Chavière	HENRY, Eugène, Charles feu Jean	040499 M	Chez Raymond VAIR Au chef-lieu 73 500 Termignon
C	518 /3/N16	La Chavière	HENRY, Eugène, Charles feu Jean	040499 M	Chez Raymond VAIR Au chef-lieu 73 500 Termignon
C	520 /3/N16	La Chavière	HENRY, Eugène, Charles feu Jean	040499 M	Chez Raymond VAIR Au chef-lieu 73 500 Termignon
C	521 /3/N16	La Chavière	HENRY, Eugène, Charles feu Jean	040499 M	Chez Raymond VAIR Au chef-lieu 73 500 Termignon
C	558	Combarnell	HENRY,	040499 M	Chez Raymond

	/3/O 16	e	Eugène, Charles feu Jean		VAIR Au chef-lieu 73 500 Termignon
C	561 /3/O 16	Combarnell e	HENRY, Eugène, Charles feu Jean	040499 M	Chez Raymond VAIR Au chef-lieu 73 500 Termignon
C	151, en partie / 3/ P 04	La Chavière, 001 Lot A 0001	Succession de Charles CRETTIN, Propriétaire du BND 290 CO 151	022309	Au chef-lieu 73 500 Termignon

MICROFICHE 4 : PROPRIETAIRES PRIVES

N° de Feuille cadastrale	**N° De parcelle/ Microfiche/ Vue RP**	**Nature Lieu-Dit**	**Propriétaire**	**N° de Propriété**	**Adresse**
C	257 /4/ C 06	La Chavière	Juliette LOMBARD , épse Marcel BANTIN	046343	6, rue des écoles 73 500 Termignon
C	*161* */4/ E 10*	*La Chavière*	*Succession de Charles MESTRALLE T, epx Marie-félicie CRETTIN,*	*090598 M*	*Au Chef-lieu,* *73 500 Termignon*
C	151 /4/ I 07	La Chavière 001 Lot A 0002 ***Voir photocopie***	Octavien LOMBARD, epx ROSAZ, Propriétaire du BND 290 CO 151	046378 M	Chef-lieu 73 500 Termignon
C	246 /4/ I 16	La Chavière	Marcel PERINO, Epx Armand	057033 M	Chef-lieu 73 500 Termignon
C	404 /4/ J 04	Le Villard	M. Louise THOMAS, épse LOMBARD	079968	3, rue des bergers 73 500 Termignon née en 1931

MICROFICHE 5 : PROPRIETAIRES PRIVES

N° de Feuille cadastrale	N° De parcelle/ Microfiche/ Vue RP	Nature Lieu-Dit	Propriétaire	N° de Propriété	Adresse
C	321 /5/ B 14 BATI . MAISON.	Bellecombe	**INDIVISION , suite à Donation avec réserve d'usufruit. Entre :**		
C	326 /5/ C 14 Non bâti	Bellecombe			
C	328 /5/ C14 Non bâti	Bellecombe			
			1.Marie-Hélène HENRY, épse Auguste PORTAZ (Nue-propriétaire et indivisaire)	040556	73 500 Avrieux
			2.Simone HENRY (Nue-propriétaire et indivisaire)	040578	Montfroid 73 500 Termignon
			3. Joséphine ROSAZ, épse Antoine HENRY, Usufruitière, Or nous savons qu'elle est décédée.	*089133*	*73 500 Termignon Née en 1918 Décédée en 2001*
			4.Joseph HENRY Nu propriétaire	*117075*	*8, rue de la Favière 73 500 Termignon*
			5.Jean-Pierre Louis HENRY Nu Propriétaire	136 642	231 chemin de Nobletières, 38 660 Lumbin

			6.Martine HENRY, épse PRICAZ Nue propriétaire	136 643	Les prés du Villard 73 340 Bellecombe en Bauge
C	417 /5/ C 03	Le Villard	**INDIVISION Entre :**		
C	420 /5/ C 03	Le Villard			
C	422 /5/ C 03	Le Villard			
			1. Catherine RICHARD	105529	2, Montée Sainte-Marie 73 500 Termignon
			2. Anne-Marie RICHARD, epse Daniel PELISSIER	064190	3, impasse du Ruenne 73 500 Aussois
			3. Claire RICHARD, epse Patrick JAQUEMOT	064205	23, rue du coin 73 500 Aussois
			4. Frédéric MULLER	121060	8, chemin de la boucle 73 500 Termignon
			5. Françoise RICHARD, épse PAPOZ	128442	Route de la Baratte 74 370 Argonay
			6. Michelle MULLER	133783	5, rue du Scheuil 73 500 Termignon
C	162 / 5/ H 04	La Chavière	Emile RICHARD, epx Marie LOMBARD	083455	5, place de la Vanoise 73500 Termignon né en 1919
C	154 /5/H 09	La Chavière	*Césine ROSAZ, epse Joseph VAIR.**	*065789*	*Chef-lieu 73 500 Termignon né en 1910*
C	160 /5/H 09	La Chavière	*Césine ROSAZ, epse Joseph VAIR*	*065789*	*Chef-lieu 73 500 Termignon né en 1910*
C	164 /5/H 09	La Chavière	*Césine ROSAZ, epse Joseph VAIR*	*065789*	*Chef-lieu 73 500 Termignon né en 1910*
C	243 /5/H 09	La Chavière	*Césine ROSAZ, epse Joseph VAIR*	*065789*	*Chef-lieu 73 500 Termignon né en 1910*
C	421	Le Villard	Alain Joseph	065778	6 B, rue de la

	/5/M 07		ROSAZ		Favière 73 500 Termignon
C	429 /5/M 07	Le Villard	Alain Joseph ROSAZ	065778	6 B, rue de la Favière 73 500 Termignon
C	430 /5/M 07	Le Villard	Alain Joseph ROSAZ	065778	6 B, rue de la Favière 73 500 Termignon
C	431 /5/M 07	Le Villard	Alain Joseph ROSAZ	065778	6 B, rue de la Favière 73 500 Termignon
C	354 /5/M 07	La Travestaz	Alain Joseph ROSAZ	065778	6 B, rue de la Favière 73 500 Termignon
C	169 /5/ M 17	Le Glotte	Robert ROSAZ, epx Josette MESTRALLET	065862M	73 500 Termignon
B	202 /5/O 04	L'Arnodière	**INDIVISION** **Entre :**		
B	226 /5/O 04	Entre Deux Eaux			
A	213 /5/O 04	Mollard Ravet			
			1.Joseph RICHARD, épx Marie Reine TARDY	*064338*	*73 500 Termignon né en 1921* *9, rue de la Favière.* *Fils s'appelle Philippe, même adresse : .* *04 79 20 52 63*
			2.Laure Rosine RICHARD, épse Julien GUILLET	064353	16, rue des jardins, 73 500 Modane
			3.Agnès RICHARD Epse Jean CANOLLE	090919	6, place des Jacobins 69 002 Lyon
			4.Lucie Richard,	90927	146 rue du château 92 100 Boulogne-Billancourt
C	152 /5/ O 13	La Chavière 001 Lot	*Joséphine ROSAZ, épse*	*089133*	*73 500 Termignon*

	Voir photocopie	A0001	*Antoine HENRY,*		
C	153, en partie /5/ O 13 ***Voir photocopie***	La Chavière 001 Lot A 0003	*Joséphine ROSAZ, épse Antoine HENRY* et Lucien DAME	089133	73 500 Termignon
C	244 /5/ P 03		1. Catherine RICHARD	105529	2, Montée Sainte-Marie 73 500 Termignon
			2. Anne-Marie RICHARD, epse Daniel PELISSIER	064190	3, impasse du Ruenne 73 500 Aussois
			3. Claire RICHARD, epse Patrick JAQUEMOT	064205	23, rue du coin 73 500 Aussois
			4. Françoise RICHARD, épse PAPOZ	128442	Route de la Baratte 74 370 Argonay

Microfiche n°6

N° de Feuille cadastrale	**N° De parcelle/ Microfiche/ Vue RP**	**Nature Lieu-Dit**	**Propriétaire**	**N° de Propriété**	**Adresse**
C	383 /6/ K 04	Le Villard Dessus	René TREMEY	089260	1, Montée Sainte-Marie 73 500 Termignon
C	385 /6/ K 04	Le Villard Dessus	René TREMEY	089260	1, Montée Sainte-Marie 73 500 Termignon
C	353 /6/ L 03	La Travestaz	Irène TREMEY, épse germain ROSAZ	078134	16, rue du Pont Saint-André 73 500 Termignon
C	356 /6/ L 03	La Travestaz	Irène TREMEY, épse germain ROSAZ	078134	16, rue du Pont Saint-André 73 500 Termignon
C	423	Le Villard	Irène	078134	16, rue du Pont

	/6/ M 03		TREMEY, épse germain ROSAZ		Saint-André 73 500 Termignon
C	494 /6/ N 03	Praz Varin	Irène TREMEY, épse germain ROSAZ	078134	16, rue du Pont Saint-André 73 500 Termignon
C	418 /6/N 04	Le Villard	**INDIVISION** **Entre :**		
			1. Simone TREMEY, épse Adrien RAMBAUD	071833	Tigny 73 450 Valloire
			2.René TREMEY	089260	1, Montée Sainte-Marie 73 500 Termignon
C	405 /6/M01	Le Villard	**INDIVISION** **Entre :**		
			1. Odile SUIFFET	069730	3, rue Bonnevie 73 500 Termignon
			2. Monique SUIFFET, epse PETTINA	079939	206, rue de la tour 73 500 Modane
			3. Frédéric MULLER	121060	Au Va 73 500 Termignon
			4. Michelle MULLER	133783	5, rue du Scheuil 73 500 Termignon
			5. Ludivine SUIFFET	137498	215, rue des écoles 73 300 Saint-Jean de Maurienne
B	227 /6/O 01	Entre Deux Eaux	Odile SUIFFET	069730	3, rue Bonnevie 73 500 Termignon

REMARQUES :

- BND : Bien Non Délimité.

- Propriétaires du BND : le bien appartient à plusieurs propriétaires mais ils ne sont pas en indivision. Chaque propriétaire a une surface déterminée, mais non délimitée.

CAS PARTICULIER DU HAMEAU DE LA CHAVIERE

Les parcelles C 151 et C152, qui bordent le chemin, se trouvent sous le régime du BND.

C 151 : BND 290 CO 151,
Elle se compose de deux lots.
Le lot 1 : 40 m2. Succession de Charles CRETTIN
Le lot 2 : 40 m2. Octavien LOMBARD

C 152 : BND 290 CO 152
Elle se compose de trois lots.
Les lots 1 et 3 : 29 m2 par lot, soit 58 m2 en tout.
Joséphine ROSAZ épouse Lucien DAME (décédée)
Lot 2 : 14 m2
Indivision entre Joséphine ROSAZ, épouse Lucien DAME (décédée) et Lucien DAME, époux Joséphine ROSAZ.

TABLEAU 3
COMMUNE DE TERMIGNON

LISTE DES PROPRIÉTAIRES DE PARCELLES
DE LA FEUILLE CADASTRALE A

Parcelles classées par numéros.

N° de Feuille cadastrale	N° De parcelle/ Microfiche/ Vue RP	Nature Lieu-Dit	Propriétaire	N° de Propriété	Adresse
A	1 /1/EO1	Col de la Vanoise/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	2 /1/EO1	Col de la Vanoise/ Lac	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	3 /1/EO1	Col de la Vanoise/ Lac	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	4 /1/EO1	Col de la Vanoise/ Roc	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	5 /1/EO1	Col de la Vanoise/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	6 /1/EO1	Col de la Vanoise/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	7 /1/EO1	Col de la Vanoise/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	8 /1/EO1	Col de la Vanoise/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	9 /1/EO1	Col de la Vanoise/ Roc	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	108 1/P 01	La Leisse/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	112 1/P 01	Mont de la Juana/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon

		Chapelle Saint-Pierre			
A	116 / 3/ H 01	Mont de la Juana	Voir A 215 Indivision Privée.		
A	129 1/P 01	Entre Deux eaux/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	172 /1/ BO2	Col de la Vanoise / Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	174 / 1 / BO2	Col de la Vanoise / Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	175 /1 / BO2	Col de la Vanoise / Roc	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	176 /1 / BO2	Col de la Vanoise / Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	177 /1 / BO2	Col de la Vanoise / Roc	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
A	213 /5/O 04	Mollard Ravet	***INDIVISION Entre :***		
			1.Joseph RICHARD, épx Marie Reine TARDY	*064338*	*73 500 Termignon né en 1921 9, rue de la Favière. Fils s'appelle Philippe, même adresse. 79 20 52 63*
			2.Laure Rosine RICHARD, épse Julien GUILLET	064353	16, rue des jardins, 73 500 Modane
			3.Agnès RICHARD Epse Jean CANOLLE	090919	6, place des Jacobins 69 002 Lyon
			4.Lucie Richard,	90927	146 rue du château 92 100 Boulogne-Billancourt

A	215 / 3/ H 01	Mont de la Juana	***INDIVISION Entre :***		
A	231 / 3/ H 01	Entre Deux Eaux	1. Marie-Thérèse BURDIN	013568	3, rue des Roches-Blanches 73 500 Termignon
			2.Cécile BURDIN, épse Alain BRUCHON	013542	1, place du Chasseforêt 73 500 Termignon
			3.Odette BURDIN, épse Marius CRUX	112986	34, Montée Saint-Jean 73 290 La Motte-Servolex

COMMUNE DE TERMIGNON

LISTE DES PROPRIÉTAIRES DE PARCELLES DE LA FEUILLE CADASTRALE B

Parcelles classées par numéros.

B	204 /1/EO3	L'Arnodière/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
B	226 1/FO3	Passamen/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
B	227 1/FO3	A Borrel/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
B	202 /5/O 04	L'Arnodière			
B	226 /5/O 04	Entre Deux Eaux	***INDIVISION Entre :***		
			1.Joseph RICHARD, épx Marie Reine TARDY	*064338*	*73 500 Termignon né en 1921 9, rue de la Favière. Fils s'appelle Philippe, même adresse. 79 20 52 63*
			2.Laure Rosine RICHARD, épse Julien GUILLET	064353	16, rue des jardins, 73 500 Modane
			3.Agnès RICHARD	090919	6, place des Jacobins 69 002 Lyon

			Epse Jean CANOLLE		
			4.Lucie Richard,	90927	146 rue du château 92 100 Boulogne-Billancourt
B	227 /6/O 01	Entre Deux Eaux	Odile SUIFFET	069730	3, rue Bonnevie 73 500 Termignon

COMMUNE DE TERMIGNON

LISTE DES PROPRIÉTAIRES DE PARCELLES DE LA FEUILLE CADASTRALE C

Parcelles classées par numéros

N° de Feuille cadastrale	N° Parcelle/ Microfiche/ Vue RP	Nature Lieu-Dit	Propriétaire	N° de Propriété	Adresse
C	4 1/FO3	Derrière Fontaine Froide/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	5 1/FO3	Fontaine Froide/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	7 1/FO3	Plan du Lac/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	13 1/GO3	Plan du Lac/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	18 1/HO3	Côte Rousse/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	52	Plan du Lac	Commune	900572	Mairie

	/1 / BO4	/ Friche			73 500 Termignon
C	53 /1 / BO4	Plan du Lac / Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	77 /1/CO4	Praz Bouchet/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	151, en partie/ 2/ C 04	La Chavière (80 ca) ***Voir photocopie***	Proriétaires du BND 290 CO 151 ***(Cf Cas particulier du hameau de La Chavière)***	916526	Au chef-lieu 73 500 Termignon
C	151, en partie / 3/ P 04	La Chavière, 001 Lot A 0001	Succession de Charles CRETTIN, Propriétaire du BND 290 CO 151	022309	Au chef-lieu 73 500 Termignon
C	151 /4/ I 07	La Chavière 001 Lot A 0002 ***Voir photocopie***	Octavien LOMBARD, epx ROSAZ, Propriétaire du BND 290 CO 151	046378 M	Chef-lieu 73 500 Termignon
C	152, en partie/ 2/ D 04	La Chavière (87 ca) ***Voir photocopie***	Proriétaires du BND, par Lucien DAME, BND 290 Co 152 ***(Cf Cas particulier du hameau de La Chavière)***	916526	Au chef-lieu 73 500 Termignon
C	152, en partie /3/ M 05	La Chavière 001 Lot A0002 et A0003 « Bien non délimité »	**INDIVISION** **Entre :**		***Voir photocopie et Cas particulier du hameau de La Chavière***
			Lucien, Marius DAME, epx Joséphine ROSAZ	095444 M	3, rue des Alpes 73 500 Termignon
			Joséphine ROSAZ, épse Lucien DAME	065831	3, rue des Alpes 73 500 Termignon
C	152 /5/ O 13 ***Voir photocopie***	La Chavière 001 Lot A0001	*Josephine ROSAZ, épse Antoine HENRY,*	*089133*	*73 500 Termignon*
C	153, en partie /5/ O 13 ***Voir photocopi***	La Chavière 001 Lot A 0003	*Josephine ROSAZ, épse Antoine HENRY* et Lucien DAME	089133	73 500 Termignon

	e				
C	153 1/MO3	La Chavière/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	154 /5/H 09	La Chavière	*Césine ROSAZ, epse Joseph VAIR.**	*065789*	*Chef-lieu* *73 500 Termignon* *né en 1910*
C	160 /5/H 09	La Chavière	*Césine ROSAZ, epse Joseph VAIR*	*065789*	*Chef-lieu* *73 500 Termignon* *né en 1910*
C	*161* */4/ E 10*	*La Chavière*	*Succession de Charles MESTRALLET, epx Marie-félicie CRETTIN,*	*090598 M*	*Au Chef-lieu,* *73 500 Termignon*
C	162 / 5/ H 04	La Chavière	Emile RICHARD, epx Marie LOMBARD	083455	5, place de la Vanoise 73500 Termignon né en 1919
C	164 /5/H 09	La Chavière	*Césine ROSAZ, epse Joseph VAIR*	*065789*	*Chef-lieu* *73 500 Termignon*
C	165 1/MO3	La Chavière/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	169 /5/ M 17	Le Glotte	Robert ROSAZ, épx Josette MESTRALLET	065862M	73 500 Termignon
C	243 /5/H 09	La Chavière	*Césine ROSAZ, épse Joseph VAIR*	*065789*	*Chef-lieu* *73 500 Termignon* *né en 1910*
C	244 /5/ P 03		1. Catherine RICHARD	105529	2, Montée Sainte-Marie 73 500 Termignon
			2. Anne-Marie RICHARD, épse Daniel PELISSIER	064190	3, impasse du Ruenne 73 500 Aussois
			3. Claire RICHARD, épse Patrick JAQUEMOT	064205	23, rue du coin 73 500 Aussois
			4. Françoise RICHARD, épse PAPOZ	128442	Route de la Baratte 74 370 Argonay
C	246 /4/ I 16	La Chavière	Marcel PERINO, Epx Armand	057033 M	Chef-lieu 73 500 Termignon
C	247 2/ E 10	La Chavière (22 ca)	**INDIVISION** **Entre *:***		

		Voir photocopie			
			Anne ANDRE, épse Yves PERINO	113870	Immeuble Le Basmont, 73 220 Aiguebelle
			Peggy PERINO	117676	Appt 9, HLM Le Bellecombe, Le Marcenthoux 73220 Argentine
			Karen PERINO	117677	Chez Mme PERINO 73 500 Termignon
C	257 /4/ C 06	La Chavière	Juliette LOMBARD , épse Marcel BANTIN	046343	6, rue des écoles 73 500 Termignon
C	319 1/NO3	Bellecombe /Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	321 /5/ B 14 BATI . MAISON.	Bellecombe	Voir C 328		
C	326 /5/ C 14 Non bâti	Bellecombe	Voir C 328		
C	328 /5/ C14 Non bâti	Bellecombe	**INDIVISION , suite à Donation avec réserve d'usufruit. Entre :**		
			1.Marie-Hélène HENRY, épse Auguste PORTAZ (Nue-propriétaire et indivisaire)	040556	73 500 Avrieux
			2.Simone HENRY (Nue-propriétaire et indivisaire)	040578	Montfroid 73 500 Termignon
			3. Joséphine ROSAZ, épse Antoine HENRY, Usufruitière, Or nous savons qu'elle est décédée.	*089133*	*73 500 Termignon Née en 1918 Décédée en 2001*
			4.Joseph HENRY dcd en 2001 Nu propriétaire	*117075*	*8, rue de la Favière 73 500 Termignon*
			5.Jean-Pierre Louis HENRY Nu Propriétaire	136 642	231 chemin de Nobletières, 38 660 Lumbin

			6.Martine HENRY, épse PRICAZ Nue propriétaire	136 643	Les prés du Villard 73 340 Bellecombe en Bauge
C	331 1/NO3	Saint-Antoine/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	332 1/NO3	Saint-Antoine/ Roc	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	334 1/NO3	Saint-Antoine/ Roc	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	335 1/NO3	Saint-Antoine/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	336 1/O 03	Saint-Antoine/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	337 1/O 03	Saint-Antoine/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	340 /1/ B13	La Travestaz/ Bois soumis au régime forestier	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	341 /1/ B13	La Travestaz/ Bois soumis au régime forestier	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	342 /1/ B13	La Travestaz/ Bois soumis au régime forestier	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	348 1/N10	La Travestaz/ Friche	Commune / Pour l'école de garçons	900572	Mairie 73 500 Termignon
???????	???????		Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	351 1/N10	La Travestaz/ Friche	Commune/ Pour l'école de garçons	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	353 /6/ L 03	La Travestaz	Irène TREMEY, épse germain ROSAZ	078134	16, rue du Pont Saint-André 73 500 Termignon
C	354 /5/M 07	La Travestaz	Alain Joseph ROSAZ	065778	6 B, rue de la Favière 73 500 Termignon

C	356 /6/ L 03	La Travestaz	Irène TREMEY, épse germain ROSAZ	078134	16, rue du Pont Saint-André 73 500 Termignon
C	357 1/O 03	La Travestaz/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	383 /6/ K 04	Le Villard Dessus	René TREMEY	089260	1, Montée Sainte-Marie 73 500 Termignon
C	385 /6/ K 04	Le Villard Dessus	René TREMEY	089260	1, Montée Sainte-Marie 73 500 Termignon
C	394 1/O 03	Le Villard/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	404 /4/ J 04	Le Villard	M. Louise THOMAS, épse LOMBARD	079968	3, rue des bergers 73 500 Termignon née en 1931
C	405 /6/M01	Le Villard	***INDIVISION*** ***Entre :***		
			1. Odile SUIFFET	069730	3, rue Bonnevie 73 500 Termignon
			2. Monique SUIFFET, épse PETTINA	079939	206, rue de la tour 73 500 Modane
			3. Frédéric MULLER	121060	Au Va 73 500 Termignon
			4. Michelle MULLER	133783	5, rue du Scheuil 73 500 Termignon
			5. Ludivine SUIFFET	137498	215, rue des écoles 73 300 Saint-Jean de Maurienne
			2.René TREMEY	089260	1, Montée Sainte-Marie 73 500 Termignon
C	420 /5/ C 03	Le Villard	Voir C 422		
C	421 /5/M 07	Le Villard	Alain Joseph ROSAZ	065778	6 B, rue de la Favière 73 500 Termignon
C	422 /5/ C 03	Le Villard	**INDIVISION** **Entre :**		
			1. Catherine RICHARD	105529	2, Montée Sainte-Marie 73 500 Termignon
			2. Anne-Marie RICHARD, epse Daniel PELISSIER	064190	3, impasse du Ruenne 73 500 Aussois

			3. Claire RICHARD, epse Patrick JAQUEMOT	064205	23, rue du coin 73 500 Aussois
			4. Frédéric MULLER	121060	8, chemin de la boucle 73 500 Termignon
			5. Françoise RICHARD, épse PAPOZ	128442	Route de la Baratte 74 370 Argonay
			6. Michelle MULLER	133783	5, rue du Scheuil 73 500 Termignon
C	485 1/M15	Combarnelle/ Friche	ONF	919124	15, avenue des Chasseurs Alpins, 73 200 Albertville
C	490 1/N15	La Travestaz/ Friche	ONF	919124	15, avenue des Chasseurs Alpins, 73 200 Albertville
C	491 /1/ B13	La Travestaz/ Bois soumis au régime forestier	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	494 /6/ N 03	Praz Varin	Irène TREMEY, épse germain ROSAZ	078134	16, rue du Pont Saint-André 73 500 Termignon
C	511 /3/N16	La Chavière	HENRY, Eugène, Charles feu Jean	040499 M	Chez Raymond VAIR Au chef-lieu 73 500 Termignon
C	514 /3/N16	La Chavière	HENRY, Eugène, Charles feu Jean	040499 M	Chez Raymond VAIR Au chef-lieu 73 500 Termignon
C	515 /3/N16	La Chavière	HENRY, Eugène, Charles feu Jean	040499 M	Chez Raymond VAIR Au chef-lieu 73 500 Termignon
C	518 /3/N16	La Chavière	HENRY, Eugène, Charles feu Jean	040499 M	Chez Raymond VAIR Au chef-lieu 73 500 Termignon
C	520 /3/N16	La Chavière	HENRY, Eugène, Charles feu Jean	040499 M	Chez Raymond VAIR Au chef-lieu 73 500 Termignon
C	521 /3/N16	La Chavière	HENRY, Eugène, Charles feu Jean	040499 M	Chez Raymond VAIR Au chef-lieu

					73 500 Termignon
C	544 1/P 03	Prampraz/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	546 /1 / BO4	Combarnell e/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	547 /1 / BO4	Combarnell e/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	558 /3/O 16	Combarnell e	HENRY, Eugène, Charles feu Jean	040499 M	Chez Raymond VAIR Au chef-lieu 73 500 Termignon
C	561 /3/O 16	Combarnell e	HENRY, Eugène, Charles feu Jean	040499 M	Chez Raymond VAIR Au chef-lieu 73 500 Termignon
C	575 /1 / BO4	Plan du Lac / Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	577 /1/CO4	Praz Bouchet/ Friche	Commune	900572	Mairie 73 500 Termignon
C	574 1/H16	Plan du Lac/ Friche	Parc National de la Vanoise	902798	135, rue du Docteur Julliand 73 000 Chambéry
C	580 /3/F 12	Le Villard	Jacques, Louis, Emile GARDEUR épx Luciette BIL	166123 M	1, Allée Jean Catelas, 93 200 Saint-Denis

3 . ETAT DU PARCELLAIRE : COMMUNE DE PRALOGNAN

LISTE DES PARCELLES BORDANT LE CHEMIN et DES PROPRIETAIRES
Du Col de la Vanoise aux Fontanettes

Mode d'emploi :

Ce tableau se consulte verticalement, de haut en bas. La première ligne verticale, séparant gauche et droite du chemin, représente le chemin, du Col de la Vanoise aux Fontanettes.
De part et d'autre de cette ligne, figurent les numéros de parcelles, dans l'ordre où elles se présentent lorsque l'on descend le chemin.

Cette liste permet de visualiser,sous forme simple, la succession des parcelles dans l'espace et indique leur mitoyenneté.
Il est recommandé de le lire avec le tableau d'assemblage du cadastre sous les yeux.

Autour du Col de la Vanoise, les parcelles bordant le chemin de part et d'autres appartiennent à la commune de Pralognan.

Ces parcelles se succèdent, **en descendant du Col**, dans l'ordre suivant :

A gauche du chemin En descendant	**A droite du chemin En descendant**	**Statut du chemin**
Numéro de parcelle et Propriétaire		
301 Propriété communale	151 Propriété communale	« Chemin départemental de Pralognan à Termignon »
170 Propriété communale	141 Propriété communale	Id.
	140 Torrent de la Glière Propriété communale	Id
138 Propriété communale	141 Propriété communale	Id
120 Lac des Vaches Propriété communale	119 Propriété communale	Id
121 Propriété communale		Id
122 Propriété communale	294 Propriété communale	Id
167 Propriété communale	168 Propriété communale	Id

Tableau établi d'après le cadastre de la commune de Pralognan, à jour au 4 mars 2003.

Ensuite, apparaissent les premières propriétés privées (soulignées), au niveau du confluent du Ruisseau du Vallonnet et du Torrent de la Glière, juste au-dessus du Hameau de La Glière :

A droite du chemin **En descendant**	**A gauche du chemin** **En descendant**	« Chemin départemental de Pralognan à Termignon »
304 Didier SOURZAT 80 802 m2 N° Propriétaire 079016 Place du Barioz 73710 Pralognan la Vanoise Pâturage	167 Propriété communale	Id
338 Christian-Paul FAVRE 30 928 m2 Christian Paul FAVRE N° Propriétaire 026716 Rue de l'Erlet 73710 Pralognan la Vanoise Pâturage	131 Propriété communale	Id
340 Christian-Paul FAVRE 53 962 m2 Pâturage	132 Christian-Paul FAVRE 22 400 m2 Pâturage	Id
8 Propriété communale Pâturage	9 Propriété communale Pâturage	« Chemin rural n° 83 de Pralognan à Termignon »
7 Propriété communale Pâturage	7 Propriété communale Pâturage	Id
16 Propriété communale *Forêt communale sous régime forestier*	14 SA Société Générale de production Hydro-Electrique 330 850 m2 N° Propriétaire 914044 BP 183 38042 Grenoble Cedex 9 *Forêt communale sous régime forestier*	Id
	15 Propriété communale Pâturage	Id
		« Montée des Fontanettes », Voie Communale n° 28.

Tableau établi d'après le cadastre de la commune de Pralognan, à jour au 4 mars 2003.

4.Statut administratif du chemin support de la route du sel

Le chemin est, au regard du Code général de la Voirie, qualifié de route départementale « en lacune ».
Cela signifie que cette route est bien une route départementale, la RD 83, mais elle n'est ouverte à la circulation que par tronçons.
Une portion carrossable, utilisée quotidiennement, succède donc à des portions quasiment abandonnées et impraticables par les véhicules motorisés, et même par les piétons parfois.

Sur la commune deTermignon :

1. Du village au Pont des Villards :

La route est quotidiennement empruntée par les voitures, entretenue par le Département et la commune de Termignon. Elle est revêtue de bitume
Dans le village, elle va de la RN 6 (rue principale de Termignon) à la chapelle Notre-Dame de la Visitation, en empruntant la rue des Jardins.
Le département et la commune envisagent actuellement ensemble de déclasser cette portion de route départementale en voie communale.

Cf carte.

2. Du Pont du Villard à l'entrée du Parking de Bellecombe :

La route bitumée se transforme en chemin de terre. Elle n'est plus entretenue et n'est plus ouverte à la circulation publique.
La piste créée par EDF, devenue la RD 126, appelée « Route d'Entre Deux Eaux » et qui permet d'accéder directement en voiture au Parking de Bellecombe, depuis la RN 6, a relégué cette portion au rang de sentier de promenade.
Une partie du chemin s'est fortement érodée en 2002, suite à de violents orages et glissements de terrain. Elle n'a toujours pas été remise en état.

La route d'Entre Deux Eaux est devenue officiellement route départementale en 1991, même si elle existait sous sa forme actuelle bien avant.
(« Classement définitif de la route d'Entre Deux Eaux en route départementale 126, de 2ème catégorie, registre de délibération du Conseil Général de Savoie 25/10/1991, enregistrement Préfecture le 19/11/2005)

Normalement, dans le cas de deux routes desservant une même destination un arrêté de classement de cette sorte s'accompagne d'un arrêté de déclassement pour la portion qui va devenir l'itinéraire le moins fréquenté.

Cet arrêté de déclassement peut alors adopter deux formes :
- un arrêté de déclassement en voirie communale, si la commune accepte la prise en charge,

- un arrêté qui vise à transférer la route du Domaine Public du Département au Domaine Privé du Département.

Dans le cas de la RD 83, aucun arrêté n'a été pris : elle est donc restée dans le Domaine Public du Département,

3.Le Parking de Bellecombe : il est communal.

4. Du Parking de Bellecombe, au Col de la Vanoise :

Le chemin appartient au Domaine Public Départemental.

A noter pour la portion de route goudronnée qui dessert les alpages : il s'agit aussi de la route construite à l'origine par EDF.
La DDE (subdivision de Modane) n'a pas mission d'y intervenir.
La circulation y est restreinte, permise aux alpagistes et propriétaires en zone centrale du Parc, aux professionnels et aux habitants permanents de Termignon sur autorisations, délivrées par la Mairie ou le Parc National de la Vanoise.

Sur la commmune de Pralognan :

5. Du Col de la Vanoise aux Fontanettes :
Le chemin appartient au Domaine Public Départemental.

6. Des Fontanettes au village :

La portion a été déclassée en voirie communale, par délibération du conseil municipal le 20 décembre 1984 , après enquête d'utilité publique pour la definition de la ZPPAUP.

La limite entre voirie communale et départementale se situe à la prise d'eau juste en dessous du pont franchissant le torrent de la Glière.

ÉTUDE HISTORIQUE

1. L’Ancienneté du passage : attestations archéologiques.

2. La position de la route.

3. Une route de commerce : sel, fromages, poivre et autres épices.

4. Une route d’invasion, de fuite et de refuge.

5. Une route militaire : le rôle des Bataillons de Chasseurs Alpins

6. La route des cimes : ascensionnistes et refuges.

7. Une route structurée par l’activité agropastorale.

1.L'ANCIENNETÉ DU PASSAGE: ATTESTATIONS ARCHÉOLOGIQUES

Le Col de la Vanoise, large col en forme d'auge, situé à 2 515 m d'altitude, est un des passages les plus anciennement fréquentés du massif de la Vanoise, car de tous les cols du massif, il est en effet le plus bas et le plus facile d'accès.

Les passages par les cols entre les vallées de l'Isère et de l'Arc paraissent avoir été fréquentés au moins dès la fin de l'Age du Bronze, donc au début du dernier millénaire avant notre ère. Une carte de répartition des stations du bronze dans les vallées intra-alpines du département de Savoie montre que pendant le millénaire de l'Age du bronze, l'occupation humaine s'est progressivement avancée en altitude. Il semble que ce soit au Bronze final (1200-725 avant JC) que l'utilisation des cols devient plus fréquente : cette période préhistorique se caractérise par l'extension des échanges à longue distance, facilités par l'apparition du char, l'emploi du cheval, par des progrès dans les techniques agricoles et métallurgiques.

La plus ancienne trace attestant de l'ancienneté du passage est un **rasoir à manche** datant précisément de cette période : entre 800 et 725 avant JC.

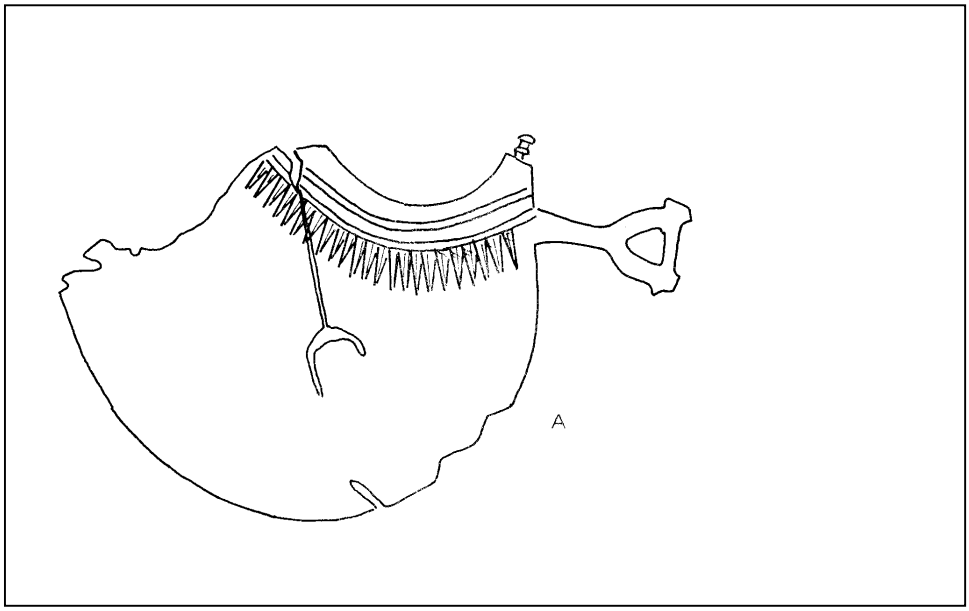

1.Le rasoir dit « de Pralognan »
Dessin de Jacqueline COMBIER, La Tarentaise avant les Romains (Pré et protohistoire),1973.

Le lieu exact de la découverte, sur la commune de Pralognan, n'est pas connu.
Le dos du rasoir est muni d'un petit bouton.
Sur la lame se remarque un décor en dents de loup, souligné de trois traits finement incisés.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

Grand axe : 86 mm
Epaisseur de la tôle de bronze : 0,5 mm.
Il s'agit, pour Jacqueline COMBIER, « d'une pièce de type Villanovien, que l'on rencontre à Tarquinia II en Etrurie du Sud ainsi qu'à Bologne II. » (COMBIER, 1973)
L'objet est actuellement conservé dans les réserves du Musée d'Aix-les-Bains.

Dès le Vème millénaire avant JC, des communautés agropastorales se sont implantées le long de l'Arc et de l'Isère, puis à flanc de montagne et en alpage, comme en témoignent nombre d'abris sous roches ou en plein air, nécropoles, gravures et peintures rupestres.

Ces gravures sur roche (schiste) ont été découvertes par Raphaël Excoffier, archéologue, guide de haute-montagne et conférencier du patrimoine agréé par la FACIM, le 18 août 1991.

Elles se situent sur la rive nord du Lac des Assiettes, en contrebas d'une centaine de mètres de la route du sel

Photographies Raphaël Excoffier

Elles présentent des motifs anthropomorphes et une croix, associés à des signes plus abstraits.
Le motif anthropomorphe représente une figure humaine levant les deux bras au niveau de la tête. Il s'agit d'une représentation masculine, comme l'indique sans ambiguité le sexe. A droite, une forme apparentée à un cercle. Les figurations circulaires (GERSAR, p 8 et 9) sont généralement considérées comme des symboles solaires, même si le cercle simple est rare.
Ce signe rond semble toutefois faire partie de deux lignes de caractères semblables. : s'agirait-il d'une gravure de berger ?

Le lac des assiettes se situe à 2500 m d'altitude, donc dans une zone d'alpage (1800-2800m), fréquentée l'été par les bergers depuis 4000 ans.
Si l'on s'en tient au seul style de ces gravures, d'après Françoise Ballet, la représentation d'anthropomorphe symbolique à caractère figuratif, isolé, à l'attitude rigide, quelquefois associé à des motifs géométriques serait caractéristique d'une période de transition Age du Bronze final-Age du Fer, soit entre –900 et –700 avant JC. Les gravures du Lac des Assiettes seraient peut-être alors à rapprocher des gravures de Sollières et Aussois, sous réserve d'étude bien sûr.

Les signes cruciformes apparaissent à la fin du Moyen-Age, signe fréquent de l'alpage et du lieu de passage. La croix est parfois utilisée pour le bornage et s'épanouit particulièrement aux XVIIème et XVIIIème siècles. Ici, il s'agit d'un croix à branches égales, surmontant un autel stylisé.

L'alpage de la Glière (commune de Pralognan) recèle aussi plusieurs centaines de roches gravées, certaines ayant été répertoriées par le Dr De Leymarie, médecin et historien de Pralognan.

Il a relevé cinq sites regroupant une dizaine de gravures sur rochers, les trois premiers exclusivement des **gravures de signes arbalétiformes**.

Gravure de signe arbalétiforme, alpage de la Glière, site 1

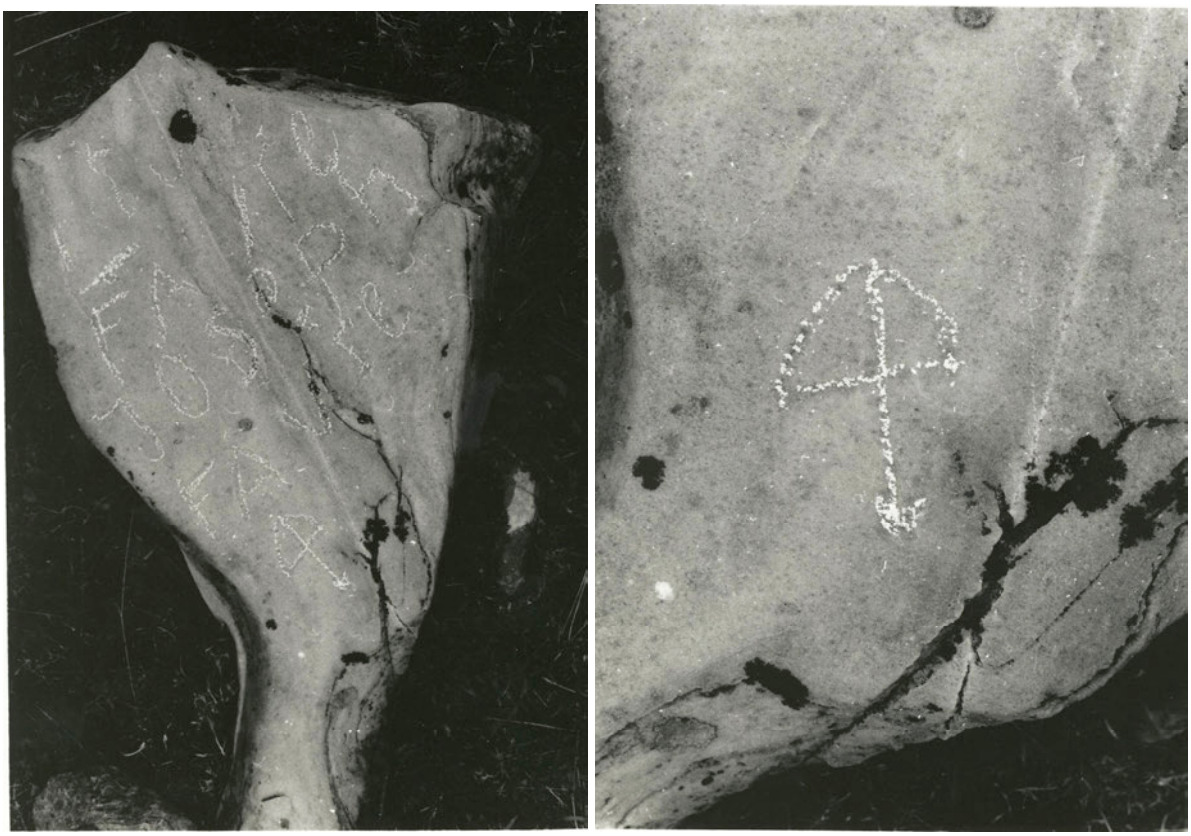

Gravure rupestre, alpage de la Glière, site 2.
Motif arbalétiforme associé au nom « Joseph Favre »

Autre motif arbalétiforme, alpage de la Glière, site 5

Gravure de signe arbalétiforme, site 5

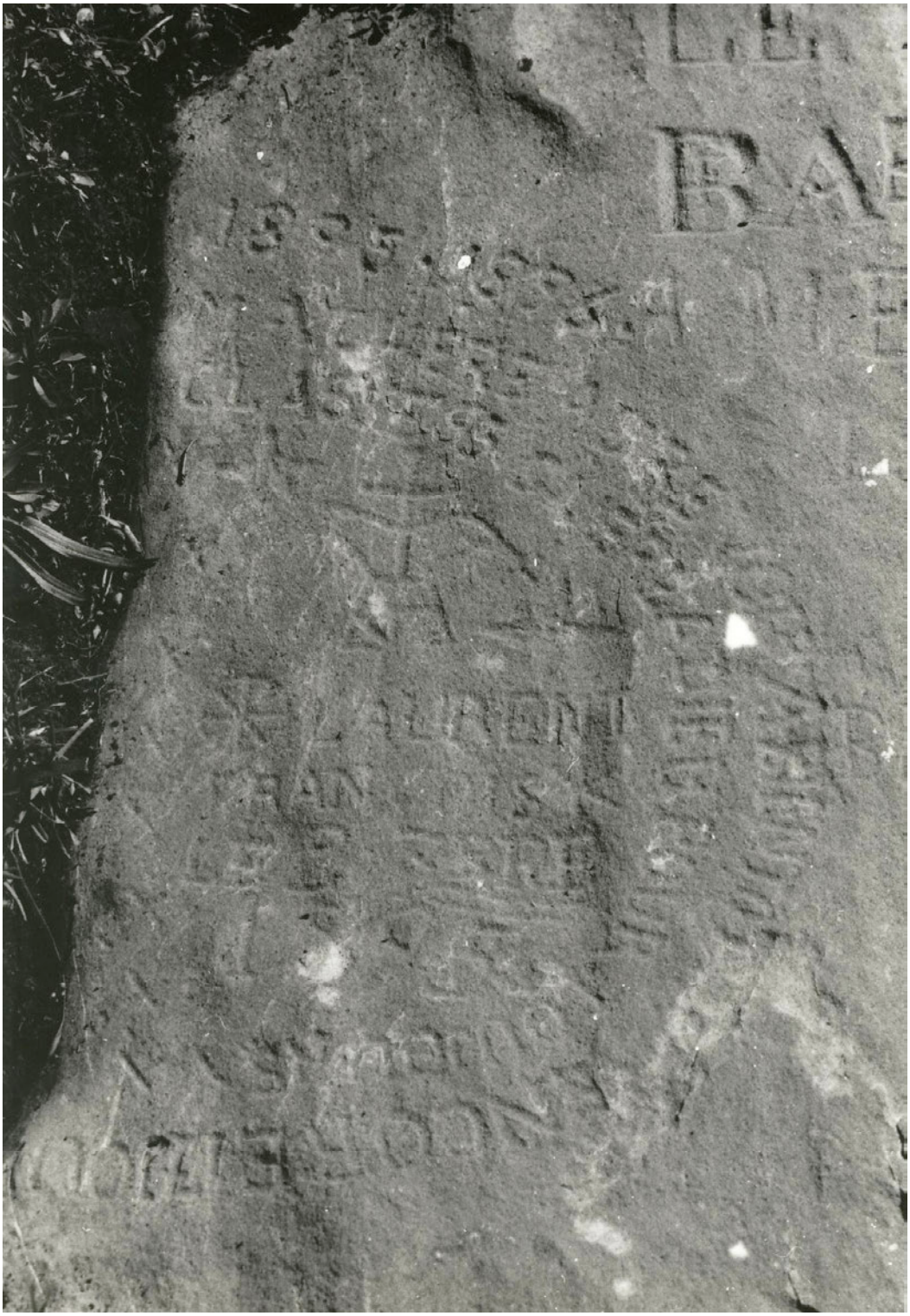

Gravure « de berger », alpage de la Glière, Site 6

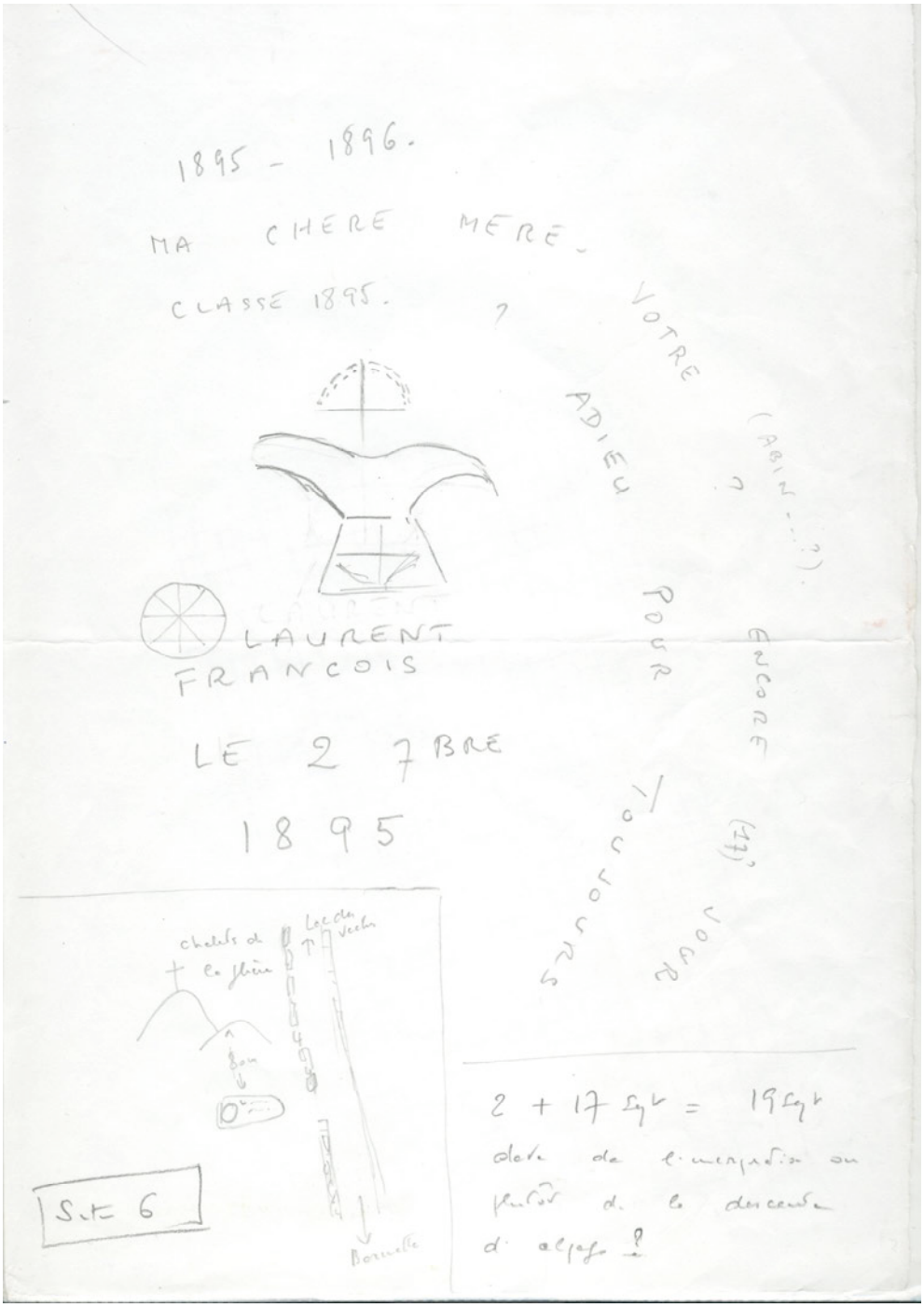

Relevé de la gravure « de berger », alpage de la Glière site 6

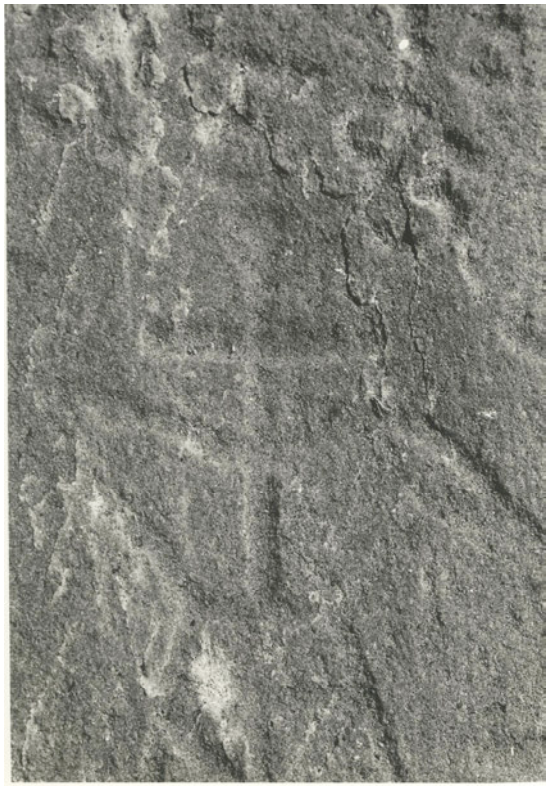

Gravure « de berger », alpage de la Glière, site 6, détail.

Notre étude a aussi permis de repérer un objet archéologique, resté depuis sa découverte entre des mains privées.
Il s'agit d'un **fer de lance à douille,** découvert par un agent de l'Office National des Forêts, Jules Dupont, lors de travaux de drainage dans le sentier du Col de la Vanoise, durant le printemps ou l'été 1994.
Le Dr Jacques De Leymarie, médecin et historien de Pralognan, prévenu de la découverte précise dans ses notes manuscrites : « Fer de Lance découvert à La Glière par Jules Dupont (…) Il existait les traces d'une hampe en bois décomposé, d'une longueur de 85 cm environ. Le fer était orienté vers l'Est et enfoui à une profondeur de (illisible) cm dans le sol.
Découverte au cours d'un drainage (…) de la droite vers la gauche en regardant vers le haut pour dériver les eaux érodant le nouveau chemin. »

D'après un témoignage oral, recueilli à Pralognan, cette découverte a eu lieu à peu de distance de l'intersection du chemin du Col de la Vanoise et du chemin montant à la Cabane des Gardes du PNV. C'est-à-dire sur le site 6 des gravures rupestres.

Le Dr Jacques De Leymarie a pu photographier cet objet, peu de temps après sa mise au jour.

Fer de lance, découvert en 1994 dans le chemin de la Vanoise

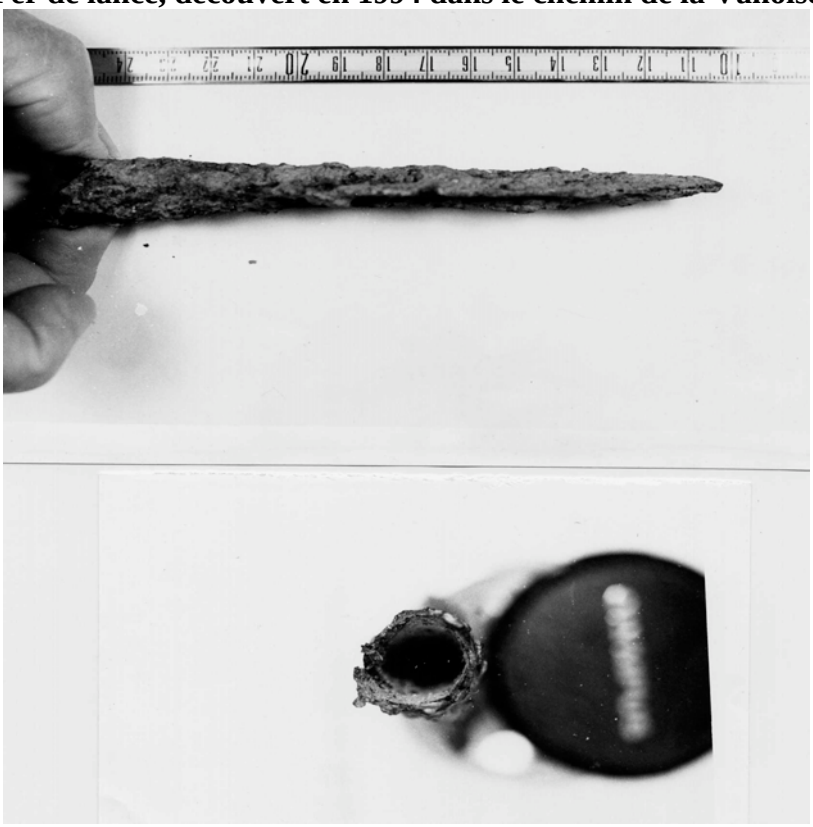

Dans ses notes, il rapproche l'objet d'une autre découverte, faite à Notre-Dame de Briançon . Il est, écrit-il, « exactement superposable dans toutes ses dimensions à la pointe de lance à

douille découvert à Notre-Dame de Briançon et décrit par Jacqueline COMBIER», que voici reproduite :

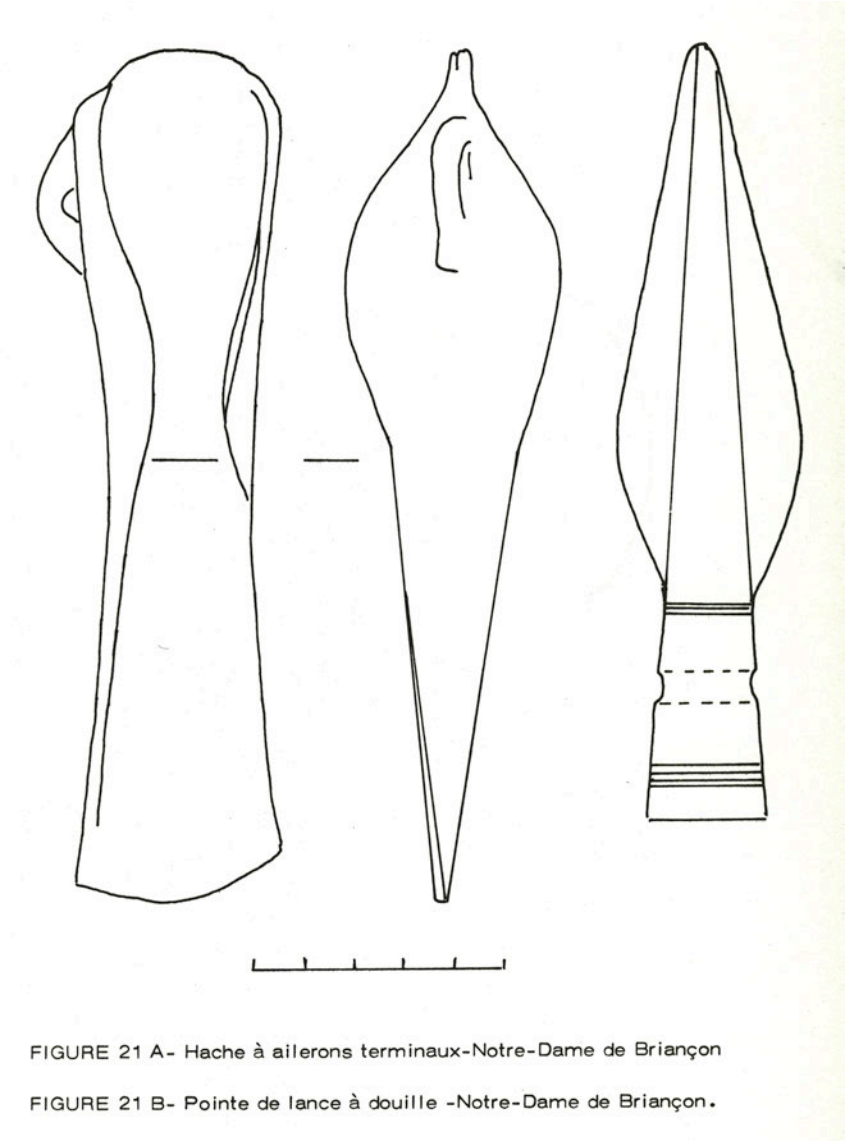

FIGURE 21 A- Hache à ailerons terminaux-Notre-Dame de Briançon

FIGURE 21 B- Pointe de lance à douille -Notre-Dame de Briançon.

Dessin de Jacqueline COMBIER, La Tarentaise avant les Romains (Pré et protohistoire),1973.

Jacqueline COMBIER la décrit ainsi : « Une pointe de lance à douille sur laquelle se trouvent deux registres de filets incisés. Elle est légèrement aplatie à la pointe. Deux trous de rivets de 5 mm de diamètre sont placés à 25 mm de la base de la douille, sur les mêmes plans que les ailerons de la pointe de lance. Elle (…) montre une surface poreuse, sauf sur les tranchants. »

Caractéristiques :
Longueur : 151 mm

Largeur : 37 mm
Diamètre de la douille : 132 mm
Poids : 105 grammes

Cet objet a aujourd’hui disparu et ne nous est connu que par des publications antèrieures.
(COMBIER, 1973, p.27)

2.LA POSITION DE LA ROUTE

La Route du Sel relie le village de Pralognan à celui de Termignon par un itinéraire muletier de 27 km, qui emprunte le Col de la Vanoise.
Il permet donc à la vallée de la Tarentaise de communiquer avec la vallée de la Maurienne, et donc avec l'Italie en passant ensuite le col du Mont-Cenis.
Pendant des siècles, cet itinéraire représentait le chemin le plus direct pour se rendre de Moutiers à Turin : il suffisait de franchir le col de la Vanoise et, une fois arrivé en Maurienne de franchir le col du Mont Cenis. Un chemin beaucoup plus court que le trajet par le col du Petit Saint-Bernard et le Val d'Aoste, même si celui-ci affiche une altitude moins élevée que le Col de la Vanoise : 2188 m pour le Petit Saint-Bernard contre 2515 m pour le Col de la Vanoise.

Evolution des itinéraires de franchissement des Alpes :

Pendant des siècles, quand on voulait franchir les Alpes pour se rendre de France en Italie, de Paris ou Lyon à Milan, et de là à Rome, seules deux routes étaient praticables et elles se succédèrent d'importance dans le temps :

***La route du Nord* : la Via Augusta Pretoria**

- De Lyon, elle conduit aux bords du lac Léman, qu'elle longe par le Nord, et arrive à Genève. De là, elle franchit les Alpes par le Col du Grand Saint-Bernard et rejoint Milan, en arrivant par le Nord-Ouest.
- De Lyon, elle se dirige vers Moutiers, puis vers Bourg Saint-Maurice, et franchit ensuite le col du Petit Saint-Bernard. On arrive alors à Milan par le Sud-Est.

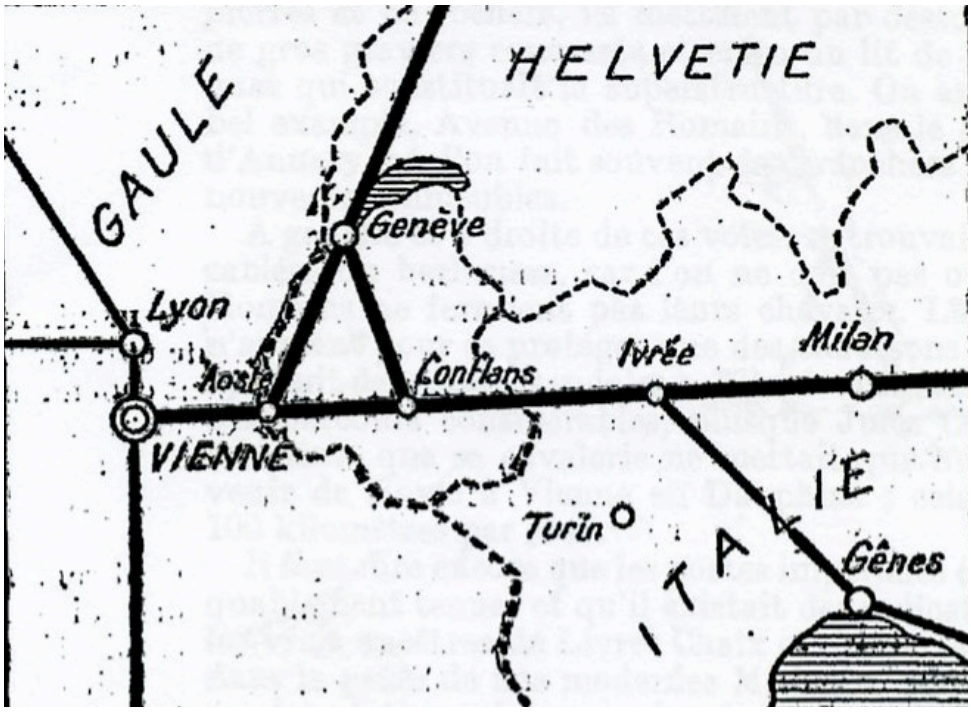

Les voies prétoriennes : le grand carrefour savoyard
De Lannoy de Bissy, Histoire des routes de Savoie, p. 13

C’est cette route que l’empereur romain Auguste fait aménager, après avoir soumis les Ceutrons. La via Augusta Pretoria, carrossable, relie Rome, la capitale de l’Empire à Lyon, capitale des Gaules, et à Vienne, autre centre névralgique du commerce rhodanien.

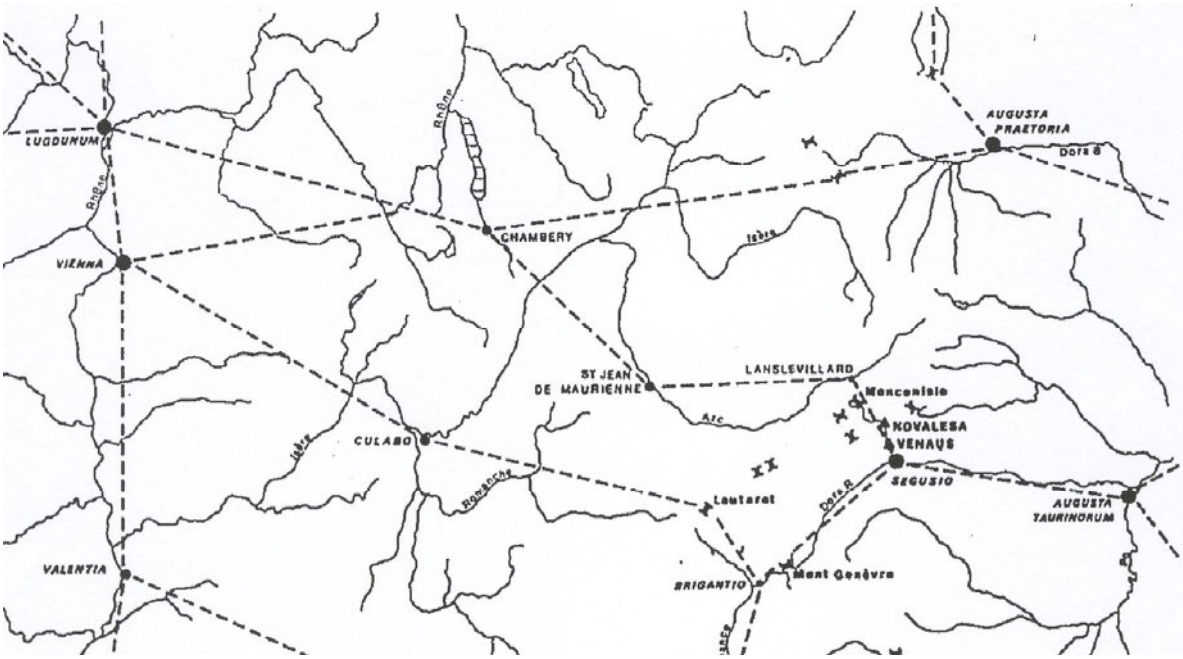

Schéma des principales voies romaines de circulation par les cols des Alpes Occidentales,
Echelle 1 : 2 000 000
D’après Bulletin d’études franco-italien

Entre la plaine du Pô et le Bassin Rhodanien circulent les marchandises, les légions et les courriers administratifs de l’Empire romain.

Autour de cette route maîtresse se greffe tout un réseau de routes secondaires.
Mais, avec le déclin de Rome, la route du Saint-Bernard se dégrade et n’est bientôt plus accessible qu’aux mulets.
Burgondes et Lombards s’emparent de la région et l’insécurité s’installe aux abords du col. L’hospice qui succède au gîte d’étape romain est détruit. Une route située plus au Sud va prendre le relais : la route du Mont-Cenis

***La route du Sud* : la Via Francigena**

Elle s'impose à partir du VIIIe siècle comme l'axe principal de franchissement des Alpes.

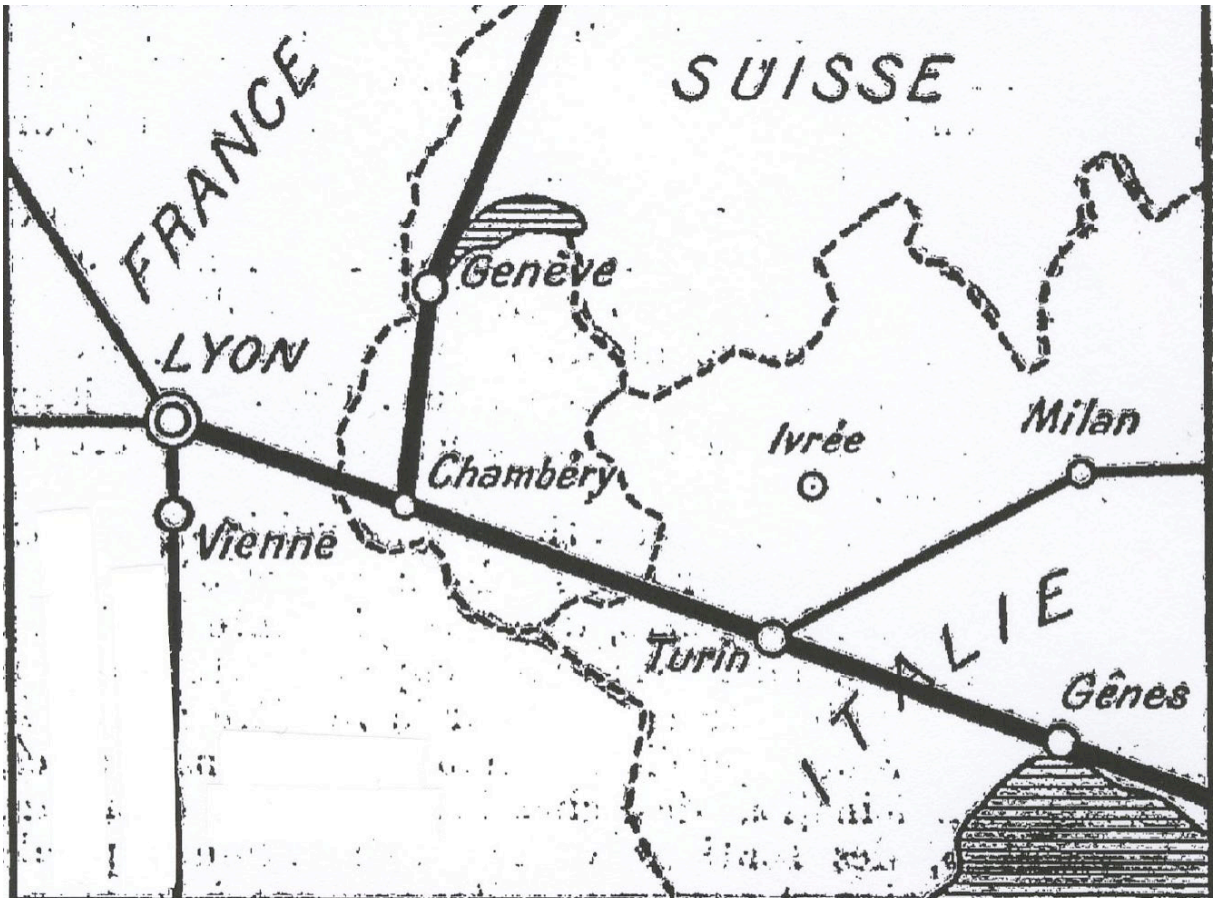

La route d'Italie : le tracé carolingien.
D'après De LANNOY de BISSY, Histoire des routes, 1930

De Lyon, elle gagne Chambéry, puis Saint-Jean de Maurienne, traverse l'Arc à Saint-André, gagne Modane, puis Bramans et monte ensuite doucement jusqu'au Col du Mont-Cenis en passant par Saint-Pierre d'Extravache. Du Col, elle redescend sur l'Abbaye de Novalaise, puis vers Suse et Turin.
Elle reprend en fait le tracé d'une autre voie romaine, la Via Augusta Taurinorum, dont il subsiste des vestiges encore aujourd'hui à Bramans, le tronçon étant connu localement comme « chemin de la crosta ».
Puis, cette « route de France », la Via Francigena, fixe définitivement son tracé par Termignon et Lanslebourg à partir du XIIème siècle, car les Ducs de Savoie se sont rendus maîtres du versant piémontais du col. Ils favorisent donc la route reliant au plus court leurs deux capitales, Chambéry et Turin.

Le trafic international s'est aussi déplacé vers le Sud sous l'influence de l'Abbaye de Novalaise, devenue puissante.
Cette Via Francigena est la route des rois et des princes partant en pèlerinage à Rome, des pélerins plus lointains partant embarquer à Venise pour Jérusalem à la recherche de reliques saintes, des commerçants d'épices, de draps, d'épices …

Une position stratégique

Termignon est alors une ville-étape sur une route commerciale internationale et choyée par la Maison de Savoie. Et de Termignon, le chemin le plus court et le plus sûr pour rejoindre la Tarentaise passe par le Col de la Vanoise. La route du Sel prend dès lors une importance particulière car elle prolonge la route de trafic international, en mettant en relation directement Turin avec Moûtiers, l'Italie, par Lyon, en relation avec Paris, les foires de Gênes et de Venise avecles foires de Champagne et de Flandres, les ports de Méditerranée avec le Nord de l'Europe.
Le massif de la Vanoise participe activement par son réseau de vallées et de cols au trafic intérieur et extérieur qu'entretient la Savoie avec ses voisins.

C'est l'importance du passage du Col de la Vanoise qui explique l'ancienneté de l'occupation humaine de Pralognan. Dans les documents connus, apparaît pour la première fois en 1184, la forme *Domus de Pratologinco*.

Elle est formée de deux mots latins : *Prata*, pluriel de *Pratum*, prairies, et de *loginca*, éloignées : la maison des prairies éloignées.
Au XIIème-XIIIème siècle un petit groupe de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin y fonde un prieuré d'altitude, c'est à dire occupé d'abord temporairement, durant les mois d'été.
Il s'agit donc une communauté semblable à celle qui accueille les voyageurs à la même époque au Grand et au Petit saint-Bernard, et donc liée au passage.(HUDRY, Marius, 1982, p.257) Elle assure au voyageur une assistance et une présence spirituelle jusqu'au XIVème siècle. Ensuite se crée la paroisse de Pralognan (1525)
Il ne reste aujourd'hui qu'un seul vestige de ce prieuré : la crypte de son ancienne chapelle et probable lieu de sépulture des religieux. Elle a été reprise lors de la reconstruction de l'église paroissiale actuelle.

La position stratégique de la route du Col de la Vanoise entre deux vallées la fait mentionner dès 1599 sur une carte de Savoie, établie par Jacques Fougeu, commandant des armées du Roi Henri IV. Un tracé part de la vallée de l'Arc pour gagner le « Pas d'Entre Deux eaux », avant d'atteindre le Col de la Vanoise.
La carte de Lombardie de Sanson, dressée en 1648, mentionne non loin d'une croix à Entre Deux Aygues (Entre Deux Eaux) une autre croix « à la Vanoise ». (TRACQ, 2004)

Les ducs de Savoie sont très conscients de la valeur de cet itinéraire ; pour preuve, cette lettre de 1667 adressée par le Duc de Savoie Charles-Emmanuel II au châtelain de Maurienne Grassis, à Saint-Michel :

« Cher et bien-aimé féal,

Pour faciliter le commerce des provinces de Tarentaise, Beaufort et Faucigny avec de Maurienne et la vallée de Suze, il est nécessaire de faire réparer et maintenir en bon estat les passages des Encombres, de la Vanoyse, du Mont-Iseran et autres, qui traversent les montagnes qui sont entre la Maurienne et la Tarentaise, afin que les voitures[1] *et bestail puissent pratiquer les chemins sans danger. Nous vous ordonnons pour cet effect de faire travailler au plustost à la susdite réparation en tous les dicts endroits et de prendre soin que les dicts chemins soient maintenus comme les autres de la Maurienne, s'agissant en cela de l'utilité publique aussi bien que de nostre service et nous assurant que vous ferez éxécuter et observer cet ordre avec ponctualité et diligence, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa saincte garde*

De Turin, le 22 juillet 1667,

C. Emmanuel »[2]

[1] « Voiture » signifie ici chargement. Il ne s'agit en aucun cas d'une charrette, ou plus généralement d'un chargement sur roue.
[2] Travaux Société Histoire et Archéologie Maurienne, 2e série, I, 1e partie, p 169-170.

3.UNE ROUTE DE COMMERCE INTERNATIONAL

1. Le commerce du sel

Cette route du sel tire son nom de la principale marchandise qui la parcourait, à dos de mulets ; une marchandise précieuse au statut particulier.

Le sel est une **denrée vitale**, pour les hommes et les animaux. C'est aussi un ingrédient essentiel pour la conservation des viandes et la fabrication du fromage.

Dans les Alpes, l'économie montagnarde ancienne, surtout pastorale en impose une **consommation élevée** :

> « Au XVIIIème siècle, le pasteur Waser calcule pour le Canton de Zurich la consommation annuelle par tête : dans les cantons montagneux d'élevage intensif, elle était de 37 % supérieure à celle des villes et des communes agricoles. Le volume annuel de la demande atteignait 1 500 tonnes, soit en moyenne 18 174 livres par habitant . (…)
> Dans la province de Vérone, dans les années 1420-1430, les ruraux recevaient 7,93 kg par an (21,72g par jour) pour tous les besoins quotidiens petites salaisons, préparation du pain, cuisson des aliments et sel de table.. Dans les montagnes adonnées à l'élevage du mouton, on distribuait un minal (25 kg) pour 40 brebis, et,,pour la salaison de la viande de porc, un minal pour deux porcs abattus.
> Le Valais faisait venir chaque année de 1200 à 1500 voitures de sel, pour l'élevage, la fabrication du fromage et la conservation des viandes séchées. Avec une telle utilisation, la demande de sels connaissait deux sommets annuels : au printemps, quand le troupeau gagnait l'alpage, et en automne, quand le bétail était abattu dans la vallée. Le calendrier des ventes de sel sur le marché de Briançon, au centre d'une vaste région d'élevage du mouton confirme ces échanges, actifs à la fin de l'automne e, ralentis en janvier, quasi nuls en février et mars et qui reprennent en avril.» (HOCQUET, 1994, p.211)

Le sel est aussi, pour la Maison de Savoie, une denrée vitale, politiquement et économiquement,

C'est en effet une des seules denrées qui échappent au système autarcique : elle ne peut être produite et doit donc être achetée. Le sel est un point de faiblesse politique ; l'état doit donc organiser le plus possible son approvisionnement et, partant, tente de tirer le plus grand profit possible de cette organisation.
Assujetti à la lourde taxe de **la gabelle,** créée en 1561, le sel était vendu uniquement par le roi à ses sujets, à environ quatre fois son coût de production. Dans le royaume de Savoie, comme dans le royaume de France, il était obligatoire de s'approvisionner chez un préposé officiel à sa vente au détail : le regrattier.
Ce commerçant détenait **la « consigne du sel »,** un registre qui recensait de façon très précise le nombre de personnes et d'animaux vivant au foyer et qui permettait d'estimer la consommation de sel de chacun d'entre eux.
Chaque année le chef de famille devait faire l'achat correspondant à sa consommation théorique, celle-ci étant établie sur un barême précis : 8 livres pour chaque personne de plus de 5 ans, 8 livres par vache laitière, 10 livres par porc, 1 livre par chèvre ou mouton.

La tentation était grande bien sûr d'acheter du sel de **contrebande**, moins cher, car acheminé en contournant les péages royaux obligatoires, qui grevaient d'autant le prix.
Le prix élevé du sel « officiel » provenait en partie des péages que les convois devaient acquitter sur la route : 25 % de son prix (69,5 % couvrant les frais de transport, le bénéfice autorisé du fermier, et 6,5 % le prix de production). (HOCQUET, 1994, p.221)

Si le passage du Col de la Vanoise a pris le nom de « Route du sel », c'est qu'il se trouve entre une zone d'intense production de cette précieuse denrée, les Salines Royales de Moutiers, et plusieurs zones de consommation.
Une partie du sel consommé en Savoie était en effet produit en Tarentaise, par extraction à de Moûtiers du sel des eaux salantes de Salins (aujourd'hui Salins les thermes)

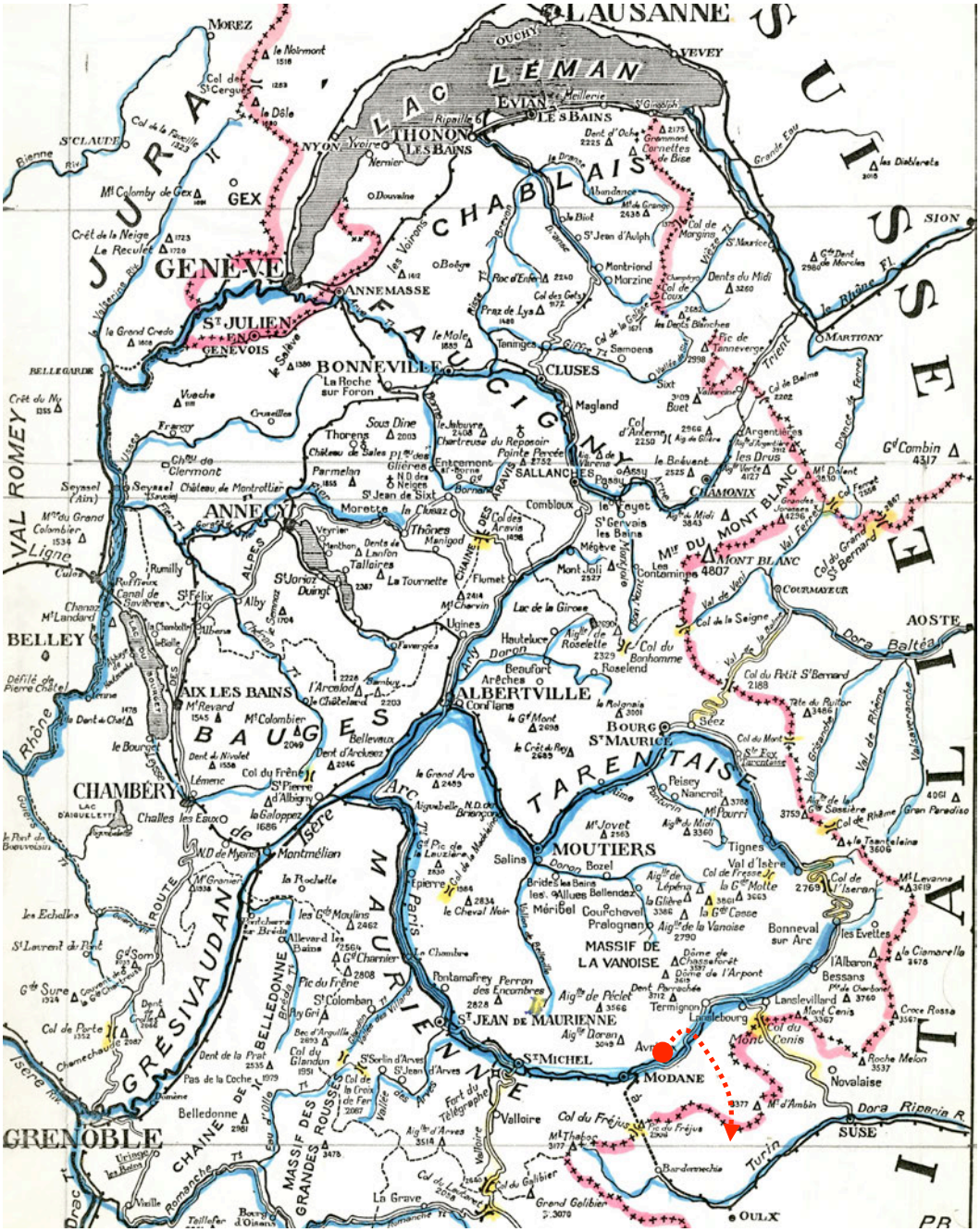

La position de la route du sel entre Italie et sillon rhodanien
Source : document personnel

Ces eaux étaient connus des Romains pour leurs vertus thérapeutiques.
Elles sont mentionnées pour la première fois en 1267, sous le règne du Comte de Savoie Pierre II. L'exploitation en est artisanale jusqu'au XVI^{ème} siècle : entre 1560 et 1589 Emmanuel-Philibert de Savoie perfectionne l'extraction, en même temps qu'il institue la gabelle du sel, en 1561. Vers 1600, l'eau salée est puisée par une noria à Salins puis amenée par un canal jusqu'aux salines de Moûtiers. Là elle était jetée plusieurs fois par jour avec des pelles creuses de bois sur la paille qui garnissait les échafaudages de nombreuses galeries. L'eau passait d'une galerie à l'autre et, ainsi filtrée, arrivait dans les chaudières où l'on obtenait le sel.

En 1730, Charles-Emmanuel appelle le baron de Buetz, célèbre saliniste allemand pour rénover les installations : trois bâtiments de graduation sont construits, bâtiments dans lesquels l'eau est salée et filtrée. L'eau salée elevée par des pompes tombent goutte à goutte sur des fagots d'épines, suspendues le long des parois de plusieurs grandes halles ouvertes de tous côtés : l'eau dépose des minéraux produisant de nombreuses stalactites. Cette opération plusieurs fois répétée, on conduisait l'eau dans des chaudières pour la cristallisation.

Les princes de Savoie privilégieront toujours cette source de production, l'améliorant sans cesse, allant même jusqu'à creuser un tunnel de 28 km pour conduire l'eau de Moûtiers jusqu'à Conflans, y créant une nouvelle saline, qui ne fonctionnera que de 1750 à 1793. En 1788, De Buttet, officier du Génie du Roi de Sardaigne, construit un bâtiment de 90 mètres de long, garni de 11914 cordes de 8m28 tendues perpendiculairement au sol. L'eau une fois saturée dans des chaudières, était élevée par une machine à godets jusqu'à 259 chenaux qui la distribuaient aux cordes le long desquelles elle suintait et se cristallisait. Ce mode de cristallisation n'avait lieu qu'en été. A partir de 1799, on employa aussi les cordes pour la graduation au lieu des fagots d'épine

Les salines de Tarentaise atteignent leur production maximale au milieu du XVIIIème siècle, vers 1765. De 1750 à 1799, elles produisent 11 552 quintaux de sel par an (19400 en 1802), fournissent alors tous les états du Royaume de Piémont-Sardaigne et exportent massivement en Suisse.
Ces salines seront un désastre pour les forêts de Tarentaise, d'où la construction de l'annexe de Conflans (actuel Albertville), plus basse dans la vallée et donc mieux placée géographiquement pour recevoir des livraisons de bois.

Tout au long de leur fonctionnement, ces salines seront gérées par l'Administration des Gabelles Royales.

> *« En sortant de ce défilé, on éprouve un vif sentiment de surprise à la vue des nombreuses machines et des grands rouages qu'on aperçoit de toutes parts en mouvement autour de la ville : là sont des pompes destinées à élever les eaux salées ; ici ce sont de vastes bâtiments de graduations ; ceux-ci sous la forme de hangars, couvrent une grande étendue de terrain, ils sont chargés de fagots d'épines artistiquement disposés, dans le but de diviser les eaux que leur distribuent des canaux très élevés, qu'alimentent le feu des pompes ; plus loin, l'on distingue les nombreux édifices où se termine par ébullition la concentration des eaux et où se fait le départ de différentes usines aux forges et aux ateliers nombreux où se confectionnent*

et réparent tous les objets de serrurerie, briserie et cette quantité innombrable de machines et d'outils qu'exige une pareille manutention..
Le bruit confus que fait entendre au loin le frôlement des rouages constamment en activité par celui produit par les forges, le service des fourneaux, les chants mêlés aux cris fait naître dans l'âme du voyageur une douce impression de gaîté et de satisfaction au quel se joint un vif sentiment de curiosité. Tout cela donne enfin à l'ensemble de la ville un air de prospérité, de vie et de grandeur qui frappe d'étonnement et d'admiration. »

1824, extrait de : Essai analytique, médical et topographique sur les eaux minérales gazeuses–acidulées et thermosulfureusse de La Pierrère, J.M.Socquet.

Mais ses installations sont très exposées aux intempéries et aux inondations parfois catastrophiques des Dorons et de l'Isère; leur rendement irrégulier est en outre insuffisant.
Il faut donc compléter la production locale par des **importations**. Or les Alpes centrales et occidentales, contrairement aux Alpes germaniques, sont presque démunies de ressources locales. Elles sont heureusement entourées de multiples salines, continentales et maritimes.
Les sources de production plus lointaines se situent dans le comté de Bourgogne, à Salins, puis en Franche-Comté, à Arc-et-Senans, enfin au Nord-Ouest en Lorraine (Dieuz, Moyenvic et Rozières, près de Nancy) (HOCQUET, 1994, p.212)
En cas de pénurie, dès le XIVème siècle, la Savoie s'approvisionne sur les lointains rivages méditerranéens : pour moitié en sel marin des marais de Peccaix, (Aigues-Mortes)[3], qu'elle achemine par le Rhône jusqu'à Montmélian et Seyssel ; pour autre moitié en sel des marais de Provence (La Vernède, Notre-Dame de la Mer) vendu exactement au même prix et aux mêmes conditions. C'est que le roi de France et le Comte de Provence se sont officiellement entendus pour se partager le marché du sel en 1301…
Désirant ne pas dépendre d'un seul fournisseur, la Savoie achète également du sel dans la région de Gênes, option particulièrement onéreuse, le transport se faisant par mulet jusqu'en Piémont, et si la nécessité s'en fait sentir, se poursuivant par le Mont-Cenis vers Chambéry par exemple.
Le traité d'Utrecht entre la France et le Royaume de Piémont-Savoie, signé en 1713-1715 comporte une clause sur le sel : il impose à la France de couvrir les besoins en sel de la Savoie et ce à un prix inférieur à celui pratiqué chez elle. Le sel est un élément de négociation, un instrument de pression politique.

La production des Salines de Moutiers est donc envoyée dans tout le royaume de Piémont-Sardaigne. Et la meilleure route pour rejoindre le Mont-Cenis est bien le sentier du Col de la Vanoise.
Le commerce se pratique principalement dans le sens Moutiers-Pralognan-Termignon.
A l'exception d'une vingtaine d'années dans le courant du XVIIIème siècle où, les salines de Moutiers étant en réparation, le sens de commerce s'inverse de Termignon vers Pralognan .

Plusieurs lettres, datées de la seconde moitié du XVIIIème siècle, attestent de la préoccupation constante des Ducs de Savoie pour l'état et la sécurité de l'itinéraire. Il ne s'agit pas tant du confort des voyageurs ou des habitants que d'une nécessité de conserver un

[3] Achetés par le roi de France en 1290

« marché », la concurrence entre Etats étant rude. Que le prix d'un péage augmente et la route se déplace….
D'autant plus que le royaume de Savoie a construit sa puissance sur le contrôle des routes : la gabelle du sel est, depuis 1561, une des premières sources de revenus du royaume .

En avril 1760, l'intendant de Moûtiers, Angonio, reçoit un état des routes du Val de Bozel et le 1er novembre, il confie à l'ingénieur Capellini le soin de dresser un plan de réparations…« *pour rendre cette route dans cet état de sécurité nécessaire non seulement au service desdits habitants mais encore au* ***commerce considérable*** *qui se fait par ladite route tendant au passage de cette province à celle de Maurienne* ***par la montagne de la Vanoise*** *laquelle intéresse non seulement ledit commerce, mais encore les* ***Royales Gabelles par rapport à la voiture des sels*** *de cette ville aux entrepôts fixés dans la dite province de Maurienne pour le service des paroisses d'icelles qui en sont assorties* »[4]

Le 30 juin 1758, l'intendant de Maurienne demande des ouvriers à la paroisse de Termignon pour des réparations :
« *Le roi exige que les chemins depuis la paroisse de Termignon descendants à la montagne Vanoise, lieu dit Entre-Deux-Eaux soient incessamment réparés pour le libre passage du sel de Tarentaise jusqu'à l'entrepôt dudit Termignon. »*[5]
L'année suivante, le 30 mars 1759, l'intendant écrit encore que *« le chemin tendant à la Vanoise mérite réparations indispensables pour que l'on puisse* ***voiturer avec plus d'aisance et moins de risque le sel de Moûtiers. »***[6]

Outre le souci du transport, ces deux lettres nous fournissent une indication précieuse sur l'existance d'**entrepôts à sel.**
L'un se trouve à Termignon, le relais commercial de la Maurienne où l'on imagine aisément que les muletiers faisaient étape pour se reposer, changer le fer d'un mulet, ou le mulet lui-même, avant de rejoindre Lanslebourg et la montée du Mont-Cenis.

Un autre à Entre-deux Eaux, comme en témoigne cette autre missive de l'intendant de Maurienne qui exige des paroisses de Termignon, Sollières et Bramans qu'elles fournissent des « montures » pour aller chercher du sel de Tarentaise.
« Le service du Roy ayant exigé de faire passer 200 balles[7] *de sel de Tarentaise à Termignon et devant y être accueilli, il est arrivé à cette heure à Entre-Deux-Eaux et y est consigné au sieur Richard qui y demeure sans qu'on ait de montures à lui faire parvenir*. »[8]

Sur toutes les routes du sel, ces entrepôts sont généralement **situés à des points de rupture de charge** (HOCQUET, 1994, p.218) .A partir de Termignon, la route de Lanslebourg est carrossable; donc le chargement de sel est sans doute convoyé par charettes jusqu'à Lanslebourg, où il faut recharger les balles sur les mulets pour monter la Montée de la Ramasse, sentier muletier qui gagne le col du Mont-Cenis.

[4] ADS C 837
[5] ADS, C, 765.
[6] ADS, C, 765.
[7] Les mesures du sel : 1 muid = 8370 kg = 72 qtx
[8] ADS, C, 765.

Nous savons par des témoignages oraux que jusqu'aux années 1950, les alpagistes du secteur d'Entre Deux eaux utilisaient des charrettes étroites pour transporter le fromage sur la portion du chemin comprise entre leur « montagne » et le lieu-dit Le Colleut (le petit col), nom donné au dernier promontoire surplombant les gorges du Doron de Termignon. L'entrepôt, peut-être occasionnel, du sieur Richard pourrait se situer au lieu où le chemin devient praticable grâce à cette charrette.

Le sel est une denrée si précieuse que **son transport est totalement organisé par l'administration savoyarde** qui le concède par soumission. Ainsi, en mai 1759, l'intendant de Savoie, le seigneur Capris de Castellemont, fait un appel d'offre pour « la voiture de 600 balles de sel », par voie d'affiches apposées à Moûtiers, Bozel et Pralognan.
Début juillet, personne ne s'est encore présenté et l'intendant s'adresse au sieur Marie Joseph Bernard de la ville de Moûtiers pour le transport : il propose de le payer 4 livres 19 sols 10 deniers pour chaque charge de sel, comportant deux balles, et pour le même prix , lui demande de faire le retour des sacs vides de Termignon à Moûtiers ; 100 sacs vides faisant une charge.
La soumission, provoquée, est signée le 6 juillet. Et le sieur Bernard promet « *de faire le voiture de 600 balles de sel des Salines de Moûtiers à Termignon par la route de la Vanoise, rendues dans l'entrepôt de Termignon bien conditionnées et plombées, du même poids qu'il les a reçues, sauf le déchet naturel qui ne pourra excéder une livre par balle et sous la peine de payer celui manquant à 4 sols la livre.* »[9]

L'année suivante, en 1760, le transport de 500 balles de sel est assuré par François Blanc et un Favre, de Pralognan pour la somme de 4 livres 15 sols par charge de deux balles.[10]

En 1775 Jean Mestrallet, de Sollières, fait le trajet en sens inverse (les Salines de Moûtiers sont en réparation) : il s'engage à transporter le sel depuis l'entrepôt de Lanslebourg jusqu'à celui de Moûtiers et de faire retour les sacs vides. Il le fait pendant trois ans, mais il est resté des balles en route et des emballages ne sont pas rentrés. D'où contestation de la part de l'intendant, le 28 juin 1778.[11]

Toutefois, nous avons vu que le transport nécessite des **réquisitions en hommes et en mulets**, pas toujours satisfaites. Les hommes sont tenus par les travaux des champs, exigence prioritaire sur celle du Roi, surtout à la belle saison.
Il est donc difficile d'établir une prévision en conciliant les nécessités du commerce et celles de l'approvisionnement lié à une consommation journalière. Les entrepôts remplissaient dès lors une fonction de régulation de l'approvisionnement.

Les salines de Moûtiers ferment en janvier 1866, concurrencées par le sel du Midi de la France, plus économique.
Le commerce du sel administrativement organisé cesse définitivement à cette date.

[9] ADS , C, 836.
[10] Id.
[11] ADS, C, 765.

Testament de VION Silvestre

Du 27 7bre 1860

(extrait)

De Silvestre Vion cultivateur à Pralognan à ses deux fils Constantin et Joseph-Marie :

> ***« Secondement, je veux que mes héritiers fassent faire mes funérailles et anniversaire suivant la coutume du lieu, qu'ils distribuent aux pauvres deux balles de sl le jour de l'anniversaire, et qu'ils fassent célébrer dans le courant de l'année de mon décès vingt messes basses à mon église paroissiale, pour le repose de mon âme et celle de mes ancêtres. »***

Archives de la famille VION de Pralognan

Silvestre VION est l'arrière-arrière grand-père de Bernard VION.

2. Le commerce des fromages.

Passaient autrefois par le col de la Vanoise, et étaient destinés à la vente, les gruyères appelés en français "fromages". On faisait la distinction entre les fromages (gruyères devenus beauforts), les tommes, les bleus et le sérac. A une époque récente, "fromage" a pris un sens plus large pour englober toutes les variétés produites dans les vallées.
Il serait donc plus exact d'appeler cet itinéraire "Route du sel et des fromages" que Route du beaufort et du sel.

Le fromage produit sur les grands alpages du Beaufortin et de Tarentaise était transporté par le col de la Vanoise dès le XIIIème siècle.

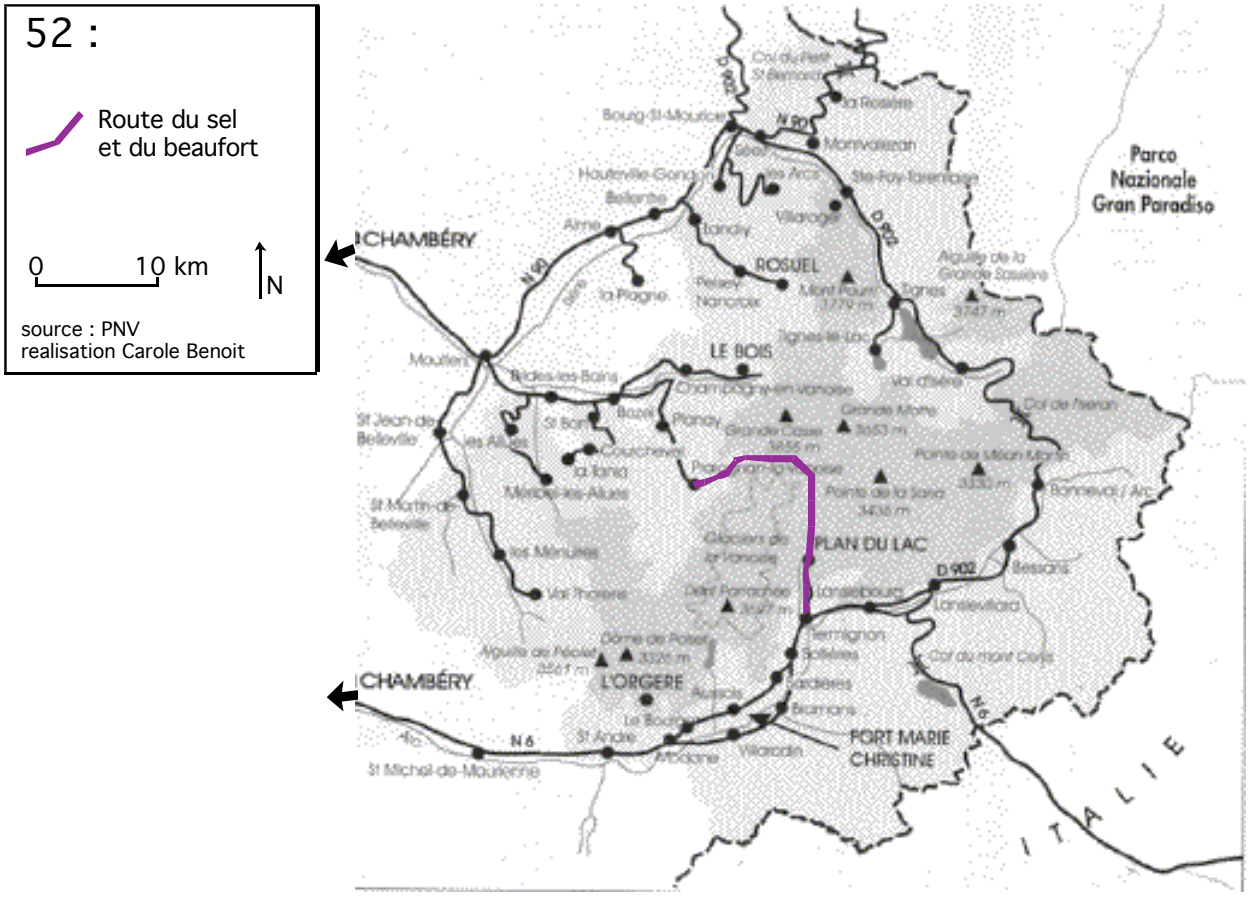

Dans les années 1630-1640, l'engagement pour la saison estivale de fromagers suisses, les « fruitiers », fit de ce fromage une variété savoyarde du fromage de Gruyère, qui sera désormais appelé **« fromage de Beaufort »**
Les alpages producteurs sont alors les suivants : Ritort, La Motte, La Glière, Montaimont , à Champagny et à Pralognan, ; à Bozel, ceux du Mont Jovet et du Col du Palet.
Comme dans le cas du commerce du sel, les lieux de consommation sont éloignés des zones de production : le Piémont est alors un grand consommateur de ce fromage, et sait faire la différence entre ces alpages. Les plus réputés en Piémont sont ceux de Ritort et du Jovet. Les Piémontais apprécient particulièrement les fromages à « pâte serrée et à petit œil de perdrix » c'est à dire à petits trous. (VIALLET)

On dit que le gruyère du val de Bozel est aussi plus sec que les autres gruyères de Tarentaise et ressemble au Parmesan italien : il est davantage apprécié sur le marché de Turin.
Si une partie du fromage de Beaufort est ainsi vendue en Italie, c'est qu'il s'agit d'un produit de longue conservation. Le gruyère figure en bonne place dans l'alimentation des marins et des gens de guerre et il est probable que les foires piémontaises n'étaient qu'une étape du circuit commercial fromager.

Entre la Tarentaise et la Maurienne, les partenaires commerciaux passent des accords. Il faut pré voir des mulets en nombre suffisants, et des lieux de stockage pour ne pas risquer la rupture d'approvisionnement. Ces ventes représentaient, pour tous les producteurs de fromage,leur seule rentrée en numéraire.
Une convention du 2 août 1685 passée entre un habitant de Conflans et trois muletiers de Termignon porte sur le transport hebdomadaire, pendant huit semaines de 35 charges de Gruyère, chacune de 2 quintaux, « poids de Tarentaise », depuis l'entrepôt à bâtir à Entre Deux Eaux et jusqu'à Lanslebourg.

Une part importante de la production du Beaufortin gagnait Termignon, étape sur la route du Piémont. Le négociant Blanc, de Beaufort, entretenait des relations commerciales suivies avec le négociant mauriennais Joseph Piston, dans les années 1760.
Joseph Piston emploie les entrepreneurs de transport Blanc et Favre de Pralognan, et Boch de Tignes. Les meules atteignant Termignon proviennent des fruitières des alpages de Hauteluce et du secteur d'Arêches ; elles sont descendues à l'entrepôt de l'Hopital, puis de là remontent la Tarentaise jusqu'à Moûtiers par la vallée de l'Isère. Elles le quittent pour remonter la vallée du Doron de Bozel, gagnent Pralognan. De là par le col de la Vanoise, les gruyères parviennent à Termignon à l'entrepôt de Joseph Piston. Le transport d'une fruitière de 154 pièces revient à 169 livres(VIALLET)

Joseph Piston possède de nombreux correspondants en Piémont : à Suse, les frères Claperot, originaires de Bessans, Combas, Joseph Guyaz, Pierre Vincent ; à Turin, il est en relation avec les fromagers Bernard Magnet et Antoine Arnaud, Stachon, Louis Mestrallet, Cunibert ; à Rivoli avec Dominique Jardin et François Blanc.

Sur cette route du fromage, Termignon est le relais commercial le plus important de toute la vallée. En octobre 1793, les troupes révolutionnaires françaises occupant la Maurienne perquisitionnent à la recherche de nourriture et découvrent, stockées chez deux négociants, Jean-Baptiste Rosaz et Joseph Richard, 892 pièces de gruyère pour un poids de 38 774 livres…

La taille et le poids des meules sont sensiblement inférieurs aux critères actuels. A fin du XVIIème siècle, une meule de beaufort pèse entre 12 et 15 kg, Au cours du siècle suivant, la moyenne augmente vers 16 kg ; 22kg dans les années 1770-1777 ; 25 kg en moyenne au cours du XIXème siècle, pour atteindre 50 kg en moyenne actuellement. Selon la production laitière, on a toujours fabriqué des meules au poids et à la taille variable. Exceptionnellement certaines pièces ont pu atteindre 60kg.
Les mulets peuvent porter une charge de 150 à 180 kg.

Ce commerce, comme pour le sel, va durer jusqu'au rattachement de la Savoie à la France, en 1860.

3.Poivre, épices , draps et soie

Outre le sel et les fromages, bien d'autres marchandises ont emprunté la « route du sel », officiellement, ou plus clandestinement, en provenance de la péninsule italienne.

Nous l'avons vu, la « Route de France », la Via Francigena, détient, de 1180 à 1350, le monopole du trafic de toutes les marchandises venant d'Italie.
Pendant ces deux siècles, l'activité est intense sur la route du Mont-Cenis car elle met directement en communication d'une part la Flandre et les foires de Champagne en France, avec Venise et Gênes d'autre part, les deux grands ports italiens ouverts sur l'Orient.
Les péages les plus importants dépendant du Comte de Savoie se trouvent, en Piémont, à Suse, et en Savoie à Montmélian, Pont de Beauvoisin et Chambéry : ils nous ont laissé des indications précises sur les marchandises qui, une fois parvenues à Termignon, continuent leur route par le Col de la Vanoise, le chemin le plus direct vers les grandes foires du nord de l'Europe.

Sur les dos des mulets passant le col du Mont-Cenis, on trouve donc :

- **Les draps**, tissus de laine, fabriqués en Flandre : le « rayé de Gand » et l'« écarlate de Bruxelles », étaient commercialisés sur les foires de Champagne, d'où ils partaient pour l'Italie. De Florence, revenaient les draps du même nom apprêtés et colorés.

- Remontaient aussi vers la Flandre **les apprêts et colorants** indispensables à l'industrie drapière : l'alun, utilisé pour fixer les teintures, acheminé par mer depuis Phocée, colonie gênoise en Asie Mineure ; et le brésil, bois utilisé pour colorer les draps en rouge, venu d'Inde ou d'Extrême-Orient, soit par Gênes, soit par Venise.

- **Les soieries et cotonnades**, de Grèce ou d'Asie Mineure : rapportées par les Croisés de retour en Occident, portées par la noblesse et le haut-clergé, elles viennent de Syrie (le damas) ou de Mossoul en Irak (la mousseline)

- **Les cuirs et peaux** : ils viennent d'Afrique du Nord et sont tannés de l'autre côté des Alpes.
  Un contrat de transport de 1253 prévoit la livraison de 16 charges de « cordouans » (cuir de Cordoue) prises à Gênes et à destination de la foire de Troyes.
  Notons que la chapelle Dame du Barioz, à Pralognan, comporte un devant d'autel en cuir de Cordoue, ayant très probablement passé la Vanoise par le col.

- **Les harengs et poissons salés de la Mer du Nord** : l'industrie de conserve approvisionne le Sud en poisson, surtout avant le carême.

- **Les épices :** sous le terme « épices » se cachent tous les produits orientaux utilisés dans l'alimentation et en pharmacie.
  Ils représentent une forte valeur marchande pour un très faible poids : ces denrées lointaines, rares et précieuses constituent donc aussi la marchandise préférée des contrebandiers.

Le poivre, la cannelle, le girofle, la muscade, l'anis viennent d'Orient par Venise ou Gênes.

La plus précieuse est le poivre, longtemps utilisé comme monnaie d'échange et qui constituait parfois l'impôt versé au Comte de Savoie.
A Termignon, l'actuelle chapelle de la Visitation témoigne de ce commerce car elle est aussi appelée chapelle Notre-Dame du Poivre, du nom du lieu-dit où elle est construite.
Fondée, c'est-à-dire reconstruite en 1536, elle a succédé à un oratoire à la Vierge ou à abri de contrebandiers plus ancien. Plusieurs explications à son nom : les contrebandiers auraient élevé l'oratoire en remerciement à la vierge ; la construction de la chapelle aurait été payée en poivre. La légende locale raconte que lors de sa construction, il fut impossible de rassembler les matériaux à l'endroit initialement prévu, car ils disparaissaient chaque nuit et on trouvait à leur place… un minuscule poivrier !

4.UNE ROUTE D'INVASION, DE FUITE ET DE REFUGE

Toutes les routes de cols secondaires des Alpes ont permis de fuir ou **de prendre à revers les armées ennemies**, et les occasions n'ont pas manqué puisque la Savoie a connu sept invasions armées, françaises et espagnoles :

- Sous François I^er^, de 1536 à 1559
- Sous Henri IV, en 1600-1601.
- Sous Louis XIII, de 1630 à 1631.
- Sous Louis XIV, de 1690 à 1696, et de 1703 à 1713.
- L'occupation espagnole, de 1742 à 1749 : les cols de l'Iseran et des Encombres sont utilisés plusieurs fois pour faire passer des troupes de Tarentaise en Maurienne et vice-versa.(PASCALEIN)
- La guerre de succession d'Autriche : 1792-1815
- L'occupation par les troupes révolutionnaires françaises : 1793. Terreur en 1794.

En 1793, **le clergé de Tarentaise**, menacé par les Révolutionnaires, fuit vers le Piémont par les cols de la Vanoise et du Petit Saint-Bernard. Tous les curés et vicaires de la vallée de Bozel sont ainsi obligés de s'exiler en septembre 1793. Ils reviendront par la même route en 1796.

Plus tard, à la fin de la Seconde Guerre Mondiale, c'est encore par le col de la Vanoise, et en empruntant la route du sel, que fuit une partie de la population de Lanslebourg.
A l'occupation italienne, très légèrement vécue en Haute-Tarentaise, succède en août 1944 l'occupation allemande. Les troupes de la Wehrmacht réquisitionnent les véhicules, pillent les réserves alimentaires. Dès leur arrivée, ils raflent les troupeaux de chevaux et de mulets à Lanslevillard, des vaches et des porcs au Mont Cenis le même jour, 27 août 1944 . (Bulletin paroissial de LansleBourg mars 1945)
« Les montagnards se voient contraints de descendre leur bétail dans la nuit et de le tenir caché dans la forêt durant trois semaines ; d'autres, profitant des ténèbres, l'emmènent clandestinement, les uns dans la vallée de Ribons, à Bessans, d'autres à Pramariaz et au Cuchet, puis dans les montagnes de Termignon ; d'autres enfin jusqu'au Jeu, sur Bramans. Bergers et bétails couchent à la belle étoile durant trois semaines » (Bulletin paroissial de Lanslebourg, août-septembre 1945).
Harcelés, les Allemands brûlent tous les villages de la vallée, en commençant par Bessans le 12 septembre. Les familles tentent de gagner Modane, mais *« la plupart ont été refoulées dans les montagnes[12] de Termignon, où les granges servaient d'abris provisoires, mais où le ravitaillement faisait défaut. C'est ainsi que l'on a vu ces podagres obligés de gravir à pied, une valise à la main, la dure montée, longue de trois heures, qui aboutit au col de Chavière et par étapes franchir le col de la Vanoise et descendre, toujours à pied, à Pralognan, d'où des cars les emmenaient à Brides.* » (Bulletin paroissial de Lanslebourg, octobre 1945)
Le lundi 18 septembre, la fuite vers la Tarentaise se poursuit : *« Les jours précédents et ce jour-là, bon nombre de nos gens, réfugiés à Chavière et à Entre Deux Eaux , ont franchi le col de la Vanoise à pied, valise à la main et sac tyrolien sur les épaules, pour descendre à*

[12] « Montagne » signifie ici alpage.

Pralognan et de là à Brides, Centre des Réfugiés. » (Bulletin paroissial de Lanslebourg, novembre 1945)

Une fois réfugiés à Brides, c'est encore par le col de la Vanoise que certains habitants de Lanslebourg revinrent dans leurs maisons détruites pour essayer de récupérer le linge et les quelques provisions qu'ils avaient laissées dans leurs caves. *« Le 27 septembre 1944 (…) plusieurs jeunes passèrent la Vanoise pour essayer de venir emporter un peu de linge dans leurs caves, mais la neige eut vite fait de fermer le col »*

« Le 7 octobre, nous vîmes arriver à Brides quelques troupeaux de Lanslebourg, qui avaient franchi le col de la Vanoise, couverts de neige. » (Bulletin paroissial de Lanslebourg, novembre 1945)

5. UNE ROUTE MILITAIRE : LES CHASSEURS ALPINS

Manœuvre d'artillerie entre Termignon et Modane, Annuaire du Club Alpin Français, 1898

La route du col de la Vanoise a représenté un terrain privilégié **pour les manœuvres d'été** des bataillons de Chasseurs Alpins, dès la création , en 1881, de ce corps militaire spécialisé dans la défense des frontières de montagne.

Un chasseur alpin et son mulet prêts au départ. Sur le bât, un élément d'artillerie démonté.
Fonds MONTAZ, droits réservés.

Jusqu'en 1939, chaque été, le 13ème Bataillon de Chasseurs Alpins (13ème BCA), encadré par les officiers de l'Ecole de Guerre basée à Modane vient s'entraîner en altitude.

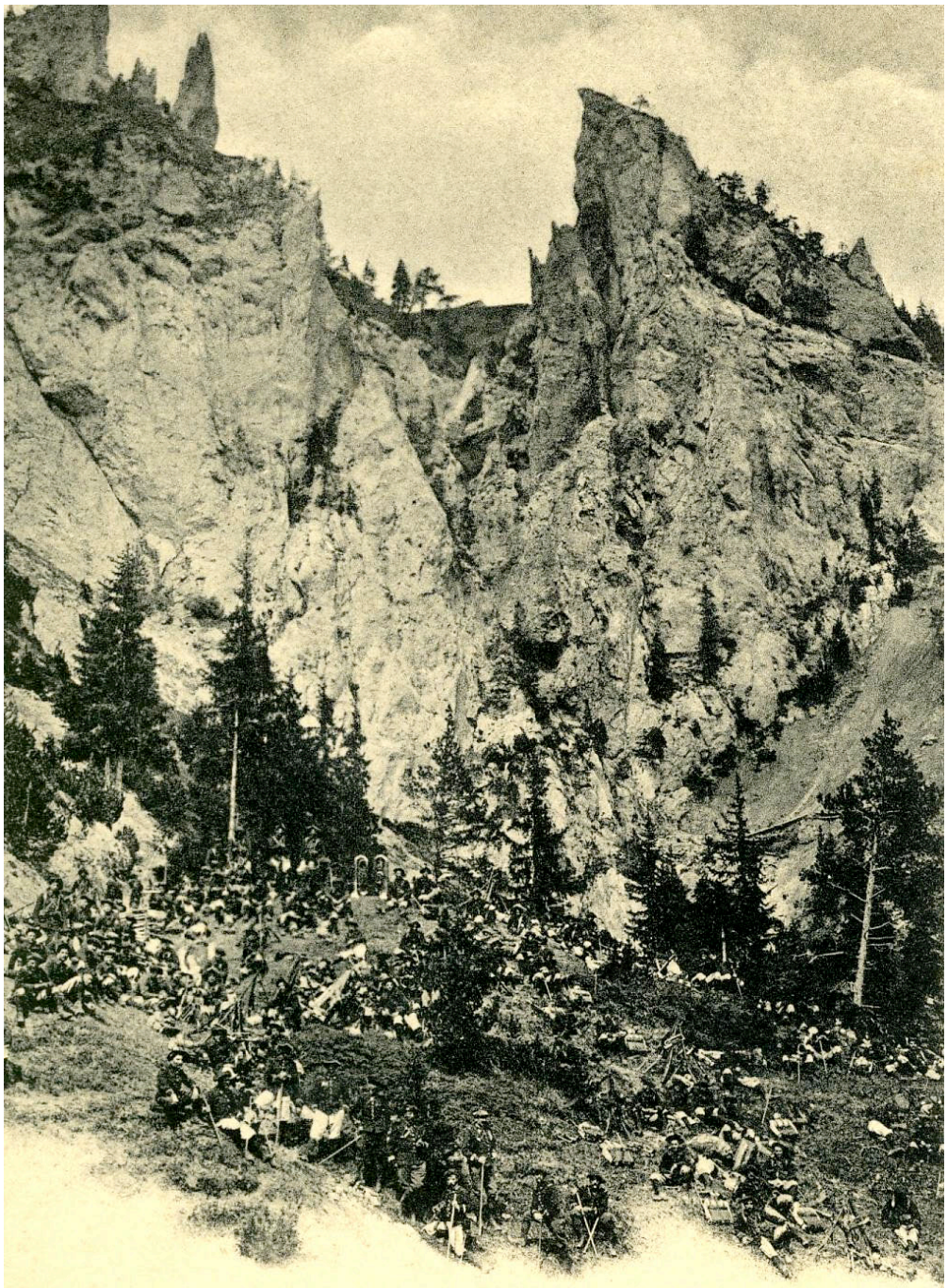

Grand'Halte de chasseurs Alpins au Massif de la Vanoise près Thermignon (Savoie)

Papeterie des Alpes Eug. Robert, Grenoble

L’objectif des manœuvres d’été est, pour les militaires, de connaître par coeur le secteur dont la défense leur est confiée : marches d’entraînement, tirs spéciaux se succèdent pendant plusieurs semaines. Le cantonnement est généralement établi dans un groupe de chalets d’été, les escouades se répartissent dans les granges, les officiers étant généralement un peu mieux lotis que leurs troupes.

De là, les militaires rayonnent dans la zone : marches de nuit, reconnaissance des zones de glaciers, Au besoin, on construit des postes-abris, on nettoie des passages. (BREGEAULT, 1898) Les aménagements sont parfois plus conséquents, grâce au Génie qui accompagne chaque bataillon.

Les travaux sont effectués par les soldats : ils se font cantonniers, terrassiers, maçons et pontonniers quand il le faut.
« En 1891, une équipe de 70 chasseurs du 13ème Bataillon ouvrit, en six jours une piste muletière de 4200 m de longueur ; en deux mois, cette équipe transforma la même piste en une route carrossable de trois mètres de large. » . (BREGEAULT, 1898)

Quand ils sont cantonnés dans un village, ils sont un vecteur de progrès de l’hygiène (construction de source et aqueduc à Bourg St Maurice), font office de pompiers, aident à reconstruire les maisons. Les médecins militaires soignent les populations locales.
Chaque bataillon a son atelier photographique et, rentré de manœuvre, l’hiver, les officiers rédigent des rapports techniques sur les régions parcourues durant les manœuvres d’été. (BREGEAULT, 1898)
Ces manœuvres ont cessé en 1939.

Dans cette période d'avant Première Guerre Mondiale, un événement contribue à populariser les Chasseurs Alpins et associe pour longtemps leur nom à celui du Col de la Vanoise : **la visite du président Félix Faure**.
Début août 1897, le Président de la République fait un voyage dans le sud-est de la France, et supervise pendant quatre jours les manœuvres des chasseurs alpins sur la frontière en Haute-Maurienne, avant de gagner la Tarentaise.

Droits réservés Fonds Montaz

Après être arrivé en train à Modane, le 5 août, le cortège présidentiel gagne Termignon et le lieu-dit le Replat des Canons, où se déroulent les premières manœuvres.
La dernière est prévue le 7 août sur le Col de la Vanoise. Selon le programme officiel, le président doit effectuer le voyage en train de Modane à Moûtiers, mais le convoi part sans Félix Faure et les Tarins attendent en vain le président sur le quai de la gare. C'est que la veille le Général Zurlinden, chef du corps d'armée de Marseille, a obtenu l'autorisation de passer le col de la Vanoise avec ses troupes pour rejoindre le président à Pralognan par la montagne. Il connaît bien la zone, y ayant assisté cinq ans plus tôt à une grande revue. Mais la caravane grossit d'heure en heure : de nombreux journalistes se joignent au détachement, ainsi que le peintre Adolphe Steinheil, accompagné de sa ravissante jeune épouse, Marguerite. Félix Faure, l'apprenant, reste songeur un instant et change subitement son programme : il passera la Vanoise à cheval, lui aussi.
Affolés, les responsables militaires envoient en pleine nuit les troupes aménager le chemin et poser des petites barrières en sapin pour la sécurité du chef de l'Etat.

Droits réservés Fonds Montaz

La caravane quitte Termignon le 7 août, à 5 heures du matin. Après un repas pris en plein air près du Lac Long (sur des tables pliantes pour les généraux, sur l'herbe pour les autres), les officiels arrivent à Pralognan.
Félix Faure y gagne une maîtresse et une réputation d'alpiniste émérite : le Club Alpin lui offre sa présidence d'honneur en 1899, peu avant son décès.
Son nom sera donné au refuge construit en 1901 au Col de la Vanoise et sur le mur duquel une plaque commémore les « exploits » du grand homme.

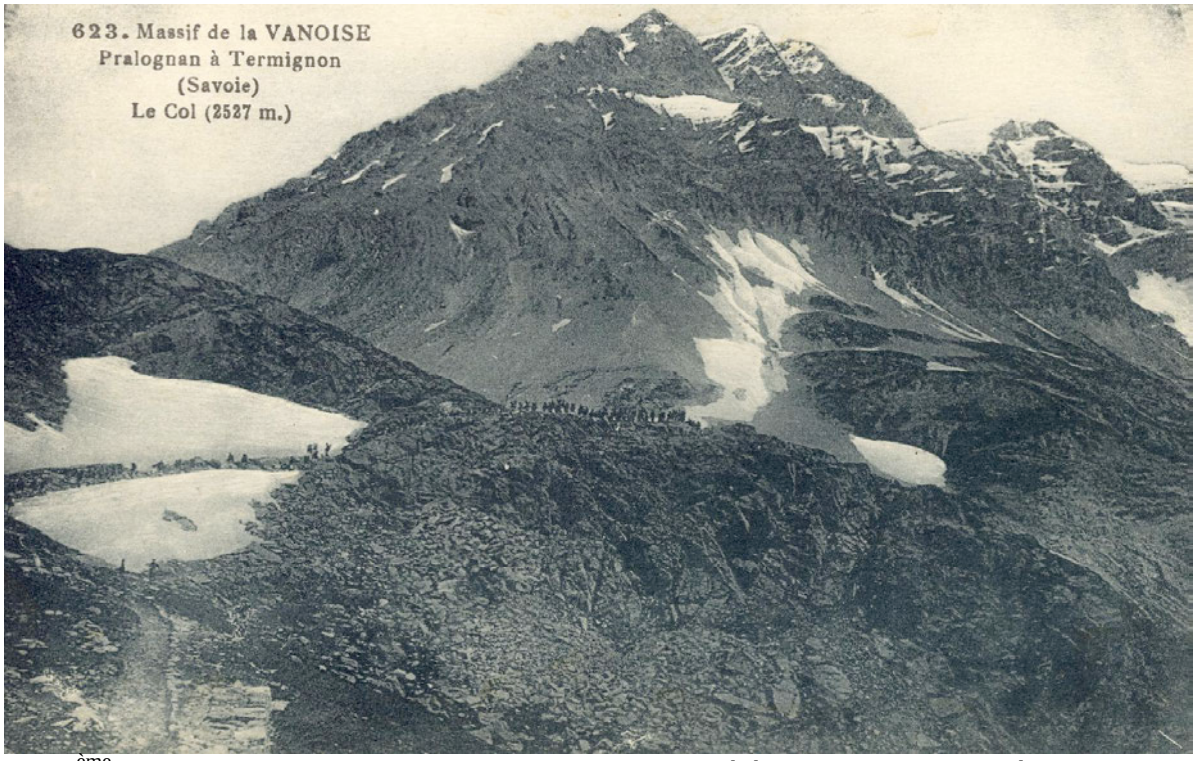

Le 13ème Bataillon de Chasseurs Alpins en manœuvre d'été, en 1908 sur le nevé en contrebas de l'actuel « Fort »

De cet usage militaire de la route, subsiste un élément de patrimoine : dans l'entre-deux-guerres, ce sont les Chasseurs Alpins construisent en deux campagnes de travaux (été 1931-été 1932) l'unique ouvrage militaire de la Vanoise : un avant-poste isolé de la **ligne Maginot des Alpes**.

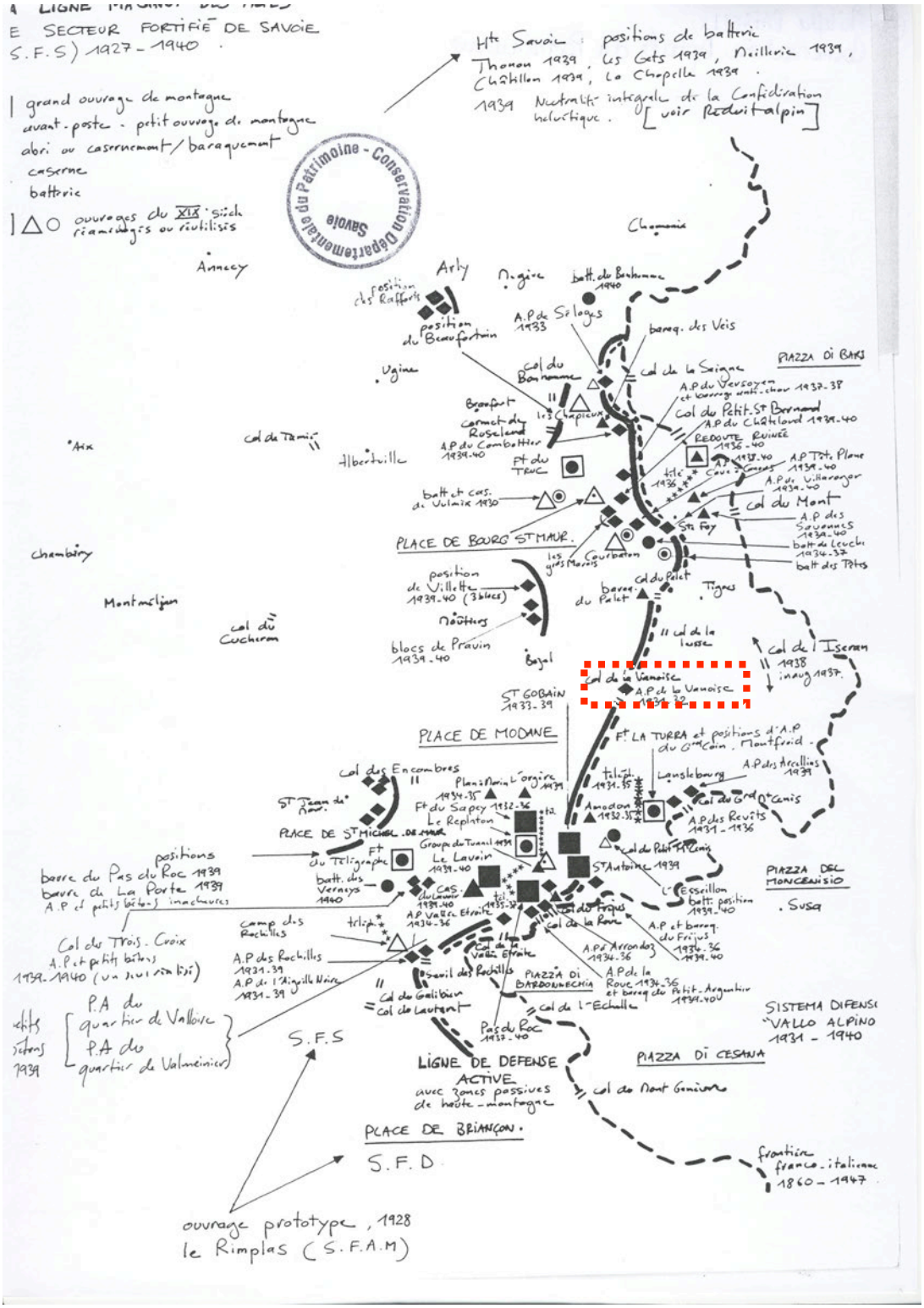
E SECTEUR FORTIFIÉ DE SAVOIE
S.F.S) 1927 - 1940
grand ouvrage de montagne
avant-poste - petit ouvrage de montagne
abri ou casernement / baraquement
caserne
batterie
ouvrages du XIXe siècle
Conservation Départementale du Patrimoine - Savoie
Annecy
Arly
Ugine
Albertville
Chambéry
Montmélian
Chamonix
Hte Savoie : positions de batterie
Thonon 1939, les Gets 1939, Morillon 1939,
Châtillon 1939, la Chapelle 1939.
1939 Neutralité intégrale de la Confédération helvétique. [voir Redoute alpin]
PLACE DE BOURG ST MAUR.
PLACE DE MODANE
PLACE DE ST MICHEL DE MAUR.
PLACE DE BRIANÇON.
LIGNE DE DEFENSE ACTIVE avec zones passives de haute-montagne
S.F.S
S.F.D
PIAZZA DI BARDONNECHIA
PIAZZA DI CESANA
PIAZZA DEL MONCENISIO
SISTEMA DIFENSIVO "VALLO ALPINO" 1931 - 1940
col de la Vanoise
A.P de la Vanoise 1934-39
col du Mont
col de l'Iseran
col du Petit St Bernard
col du Grand Mont Cenis
col du Mont Genèvre
col du Galibier
col du Lautaret
col du Pas du Roc
col des Encombres
col du Télégraphe
col de la Roue
col de la Valle Etroite
col de la Vallée Etroite
col de la Rousse
col de l'Echelle
col du Palet
col du Petit Mont Cenis
col du Tamié
col du Cucheron
col de la Saigne
col du Bonhomme
col du Chapieux
col du Frêne
col du Frejus
Ft du Télégraphe
Ft du Truc
Ft du Sapey 1932-36
Ft du Replaton
Ft du Roc
Ft du Galibier
Ft du Lavoir 1939-40
Ft du Lavoir 1939-40
Ft du Vallon Etroite 1934-36
Ft du Vallon Etroite 1935-36
Ft du Vallon Etroite 1936-36
Ft du Vallon Etroite 1936-36
Ft du Vallon Etroite 1936

Le « fort » de la Vanoise, perdu dans les rochers, à presque 2500 m d'altitude.
Photo F.Harvois, juin 2005.

Cet ouvrage, très isolé, prend sa place dans le système de fortifications qui est censé assurer la sécurité de la frontière. Tourné vers l'Italie, il surveille donc l'ennemi… qui n'est jamais venu. Ni les Italiens, ni les Allemands lors de leur repli vers l'Italie, poussés par le débarquement en Provence, ne se sont en effet aventurés dans cette zone de montagne.

Vue depuis l'avant-poste vers le vallon de la Leisse plein Est
Photo F. Harvois, juin 2005

Photo Gilbert PILLOUD

Seul témoignage des difficultés de la vie militaire en montagne : cette stèle en hommage à deux soldats du 13e BCA, morts lors d'un accident en 1932, non pas lors de la construction de l'édifice, mais victimes de leur curiosité à explorer les sommets environnants.

<u>Suite possible des recherches</u> : retrouver les plans et les circonstances de construction de cet édifice, les aménagements afférents et les traces d'une éventuelle « Maison des Officiers », aujourd'hui en ruines.
Archives du Génie du 13e BC et Journaux de manœuvres d'été du 13ème BCA au Service Historique de l'Armée de terre (Fort de Vincennes)

6. LA ROUTE DES CIMES : ASCENSIONNISTES ET REFUGES

Jusqu'à la fin du XIXème siècle, la route du sel dessert deux vallées exclusivement pastorales, occupées l'été par les alpagites…jusqu'à ce que les grimpeurs anglais découvrent Pralognan…

La première ascension de la Grande Casse est faite en août 1860 : un voyageur anglais a demandé à un chasseur de chamois de Pralognan, réputé pour son endurance et son adresse, de l'accompagner…Il a reçu pour salaire 5 francs d'avance, et 5 de plus à la redescente, l'expédition ayant réussi.
Cinq ans auparavant, un Suisse nommé Gotlib Struder avait gravi La Réchasse. Passant de Pralognan à Entre Deux Eaux par le Col de la Vanoise, il s'était rendu sur la cime de ce qu'il appelait « la pointe du Glacier de la Vanoise »
Cet Anglais, William Mathews, a fondé durant l'hiver 1857-1858 à Londres l'Alpine Club. Le 5 août 1860, il a fait la première ascension touristique de la Grande Sassière (3756m), à la recherche du fameux « Mont Iseran ». De là, il a repéré la Grande Casse, et il gagne Pralognan quelques jours plus tard par les cols de la Leisse et de la Vanoise. Et le 8 août, grimpe le sommet. Le tourisme alpin en Vanoise vient de prendre son essor.

Le Club Alpin Français naît en 1874, et ouvre un an plus tard, le 23 juin, sa section « Tarentaise »

Il équipe de refuges, alors des abris assez sommaires, les principaux itinéraires d'ascension. La constuction du premier refuge du Col de la Vanoise dure trois ans (1876-1879) il se situe à côté du Lac des assiettes.

Annuaire du Club Alpin Français

En 1895, le premier Grand Hôtel, dit du Petit Mont Blanc, ouvre dans la vallée à Pralognan : il offre tout le confort moderne, y compris l'électricité.

En 1899 , de nouveaux métiers apparaissent à Pralognan : réceptionniste, maître d'hotel, guides, porteurs, muletiers. Les muletiers de Pralognan se sont d'ailleurs dotés d'un règlement, dès 1881, tout comme les guides et porteurs, sous l'égide de la section locale du CAF. Celui précise : *« Le prix de la journée d'un mulet avec son conducteur est fixé à 12 francs.Les mulets portant les dames et les enfants devront avoir chacun leur conducteur »*

1902 : inauguration du deuxième refuge du Col de la Vanoise « Félix Faure », en hommage au président décédé.

Inauguration du Refuge Félix Faure, le 16 août 1902.
Fonds Montaz, droits réservés.

Fonds Montaz Droits Réservés.

En 1903 grâce au téléphone on peut suivre les cours de la bourse depuis le refuge et un service de poste permet de recevoir et d'envoyer du courrier du Col de la Vanoise. Les mulets se chargent de l'acheminer.

Une carte postale d'un alpinisme, écrite en 1906, et expédiée du col de la Vanoise. Elle porte le cachet du refuge…

CARTE POSTALE
CORRESPONDANCE
ADRESSE
PRALOGNAN
31 JUIL 06
SAVOIE
Monsieur le Préfet, On m'a parlé de moi comme secrétaire général. Je m'en remets en faisant de l'alpinisme ce qui me permet de vous adresser du haut de la Vanoise mes respectueux hommages et l'expression de mon fidèle souvenir
Monsieur Georges Ricard
6 rue d'Edimbourg
Paris
73

En 1905 le premier office du tourisme ouvre à Pralognan….

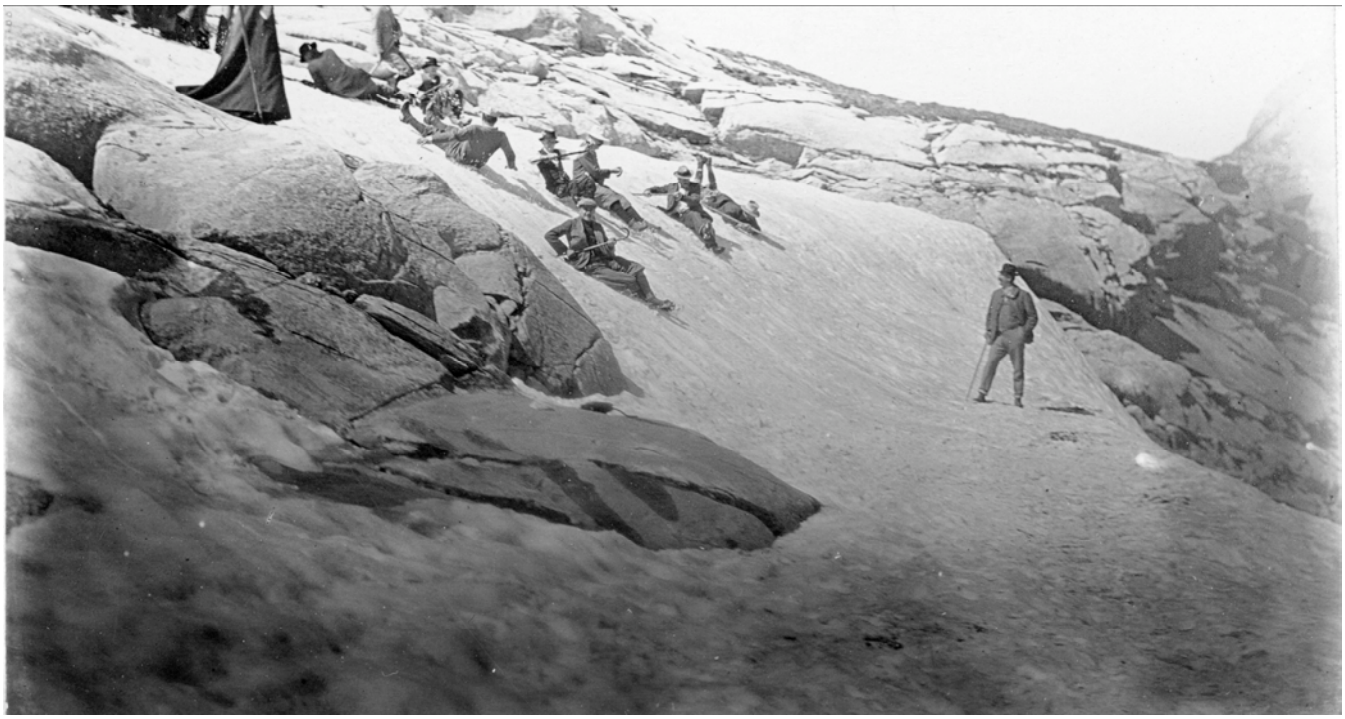

Fonds Montaz, Droits réservés

Fonds Montaz, Droits réservés.

Fonds Montaz, droits réservés.

1907 : le ski entre dans les mœurs. Le facteur-receveur, M.Rey l'emploie pour sa tournée et les enfants s'en servent pour aller en classe.

1911: la clientèle hivernale se développe. L'hotel de la Vanoise reste ouvert tout l'hiver, pour la première fois depuis 1875.

1916 : Pralognan compte 400 lits touristiques et est classé « station climatique ». Il devient d'usage de compléter une cure à Brides les bains par un séjour au bon air de Pralognan.
Le village attire une clientèle fortunée, accompagnée de ses domestiques, la famille Michelin par exemple.

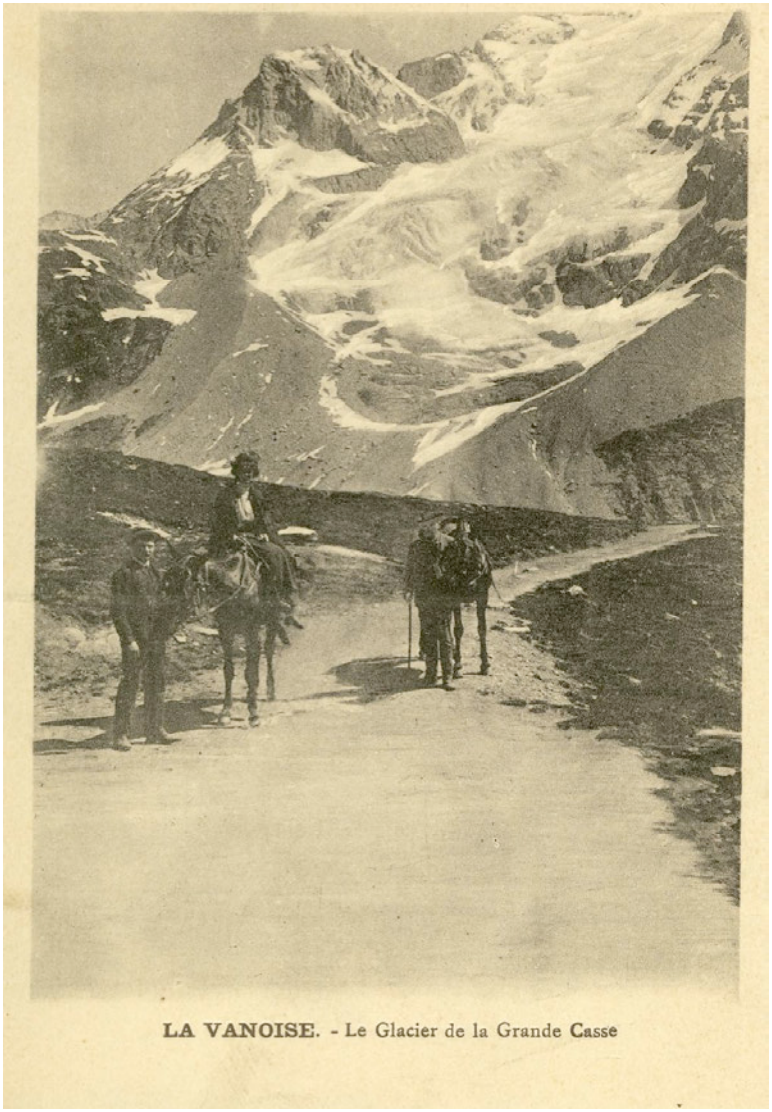

Dans l'autre vallée, en Maurienne, le développement de l'alpinisme incite les paysans à transformer des chalets d'alpage en « chalet-hotel ». Celui d'Entre Deux Eaux ouvre en 1906. Ce refuge privé est toujours tenu par la petite fille du fondateur.

Fonds Montaz Droits réservés.

7. UNE ROUTE STRUCTURÉE PAR L'ORGANISATION AGROPASTORALE

Après la fin du commerce du sel, le sentier du col de la Vanoise est livré à une utilisation estivale intensive, par les militaires d'une part et les alpagistes des deux versants du col d'autre part.
La route du sel est la route quotidienne des paysans, une route de travail, qui traverse deux systèmes socio-économiques d'organisation de l'espace.

1. Deux systèmes d'exploitation agropastorale : petite et grande montagne.

La route du sel traverse deux zones d'alpages, disposées de part et d'autre du col. Les alpages de Chavière et d'Entre-Deux-Eaux, situés sur le versant Mauriennais étaient organisés selon le système de la petite montagne; celui de la Glière, sur le versant tarin, en système de grande montagne, exploité par un propriétaire privé.

Côté Termignon, comme dans toute la Maurienne, chaque famille possède et exploite sa propre « montagne ». Pendant que les hommes étaient occupés tout l'été dans l'exploitation de la vallée, autour du village de Termignon par la fenaison et les moissons, les femmes conduisaient le troupeau et restaient de juin à fin septembre en alpage où elles fabriquaient quotidiennement le fromage.

A petite montagne, petit fromage : elle ne comprend généralement pas plus d'une quinzaine de laitières, il était donc exclu de fabriquer des fromages de type gruyère nécessitant 500 litres de lait par pièce. On fabrique donc des tommes et des persillés, appelés aussi « bleus », qui mélangent à l'origine laits de vache et de brebis. L'implantation du persillé sur certains alpages de Termignon semblent dater du début du XIXème siècle et s'oriente assez vite vers une fabrication uniquement au lait de vache : c'est le bleu de Termignon, recherché des connaisseurs et gastronomes.
On engraisse aussi des génisses et il n'y a pas de variations importantes entre le nombre d'animaux hivernés et d'animaux estivés.
Durant l'été, le propriétaire fait quotidiennement l'aller-retour entre le village et le chalet d'alpage, accompagné de son mulet, pour acheminer la nourriture, redescendre des fromages et monter faucher les parcelles d'altitude.
A Termignon, un dicton rappelle que « L'été, c'est le paradis des femmes, le purgatoire des hommes et l'enfer des mulets » !

Côté Pralognan, on trouve l'autre système d'exploitation typique des Alpes : la grande montagne ou « montagne à gruyère »
La superficie et le troupeau de vaches laitières sont beaucoup plus importants, jusqu'à une centaine de vaches. Ce système permet seul de fabriquer le gruyère (comme le Beaufort) puisqu'il faut réunir à chaque traite un minimum de 500 litres de lait pour chaque pièce de fromage.

L'exploitation en est collective (la majorité en Tarentaise) ou individuelle si elle appartient à un gros propritéiare privé. C'est la cas pour l'alpage de la Glière, propriété de la famille Blanc.
L'organisation du travail reste la même dans les deux cas.

La grande montagne est un monde totalement masculin. Durant les 100 jours de la campagne d'alpage, une équipe structurée se partage le confort rudimentaire des chalets d'alpage : il y a le fromager (le fruitier), l'adjoint de fabrication (le séracier), le responsable de l'affinage qui est souvent aussi le muletier (le gouverneur), les responsables de la traite et de l'épandage du fumier (les pâchonniers) et les bergers proprement dits, eux aussi dirigés par un premier berger.[13]
Une partie des bêtes appartient à des propriétaires de l'avant-pays savoyard, qui les ont placées pour l'été. Fin septembre, redescendues d'alpage, elles retournent dans leur exploitation d'origine. La variation entre bêtes inalpées et bêtes hivernées est donc très importante, au contraire de la petite montagne.

2. Une route d'hiverne et de commerce des bêtes, d'Entre-Deux -Eaux vers la Tarentaise.

Sur l'alpage d'Entre-Deux-Eaux, du côté de Termignon, les paysans ont élevé des ovins jusque dans les années 60, en complément du troupeau bovin. Fin septembre, les vaches redescendent à Termignon et certaines d'entre elles partent à l'hiverne en Italie, par le col du Mont-Cenis. Des liens contractuels unissent ainsi des familles de Termignon et de Suse depuis plusieurs générations. Les brebis et les chèvres, elles, prennent le chemin de la Tarentaise par le col de la Vanoise, vers la mi-septembre au plus tard, le plus souvent menées par les jeunes des familles, les parents devant assurer la fabrication des fromages.

Roger Richard, 85 ans, dit « Kiki » a ainsi mené des brebis à **l'hiverne par le col de la Vanoise** depuis l'alpage familial de la « Gorge d'en-haut » à Entre-Deux-Eaux avec son cousin.

> *« On partait les 5 ou 6 octobre, après la redescente des vaches du 29 septembre. Avec le cousin, on menait 200 bêtes en tout. Le premier jour, on allait jusqu'à Bozel, le deuxième on allait de Bozel à Rochesevin, le troisième jour de Rochesevin à Merlan en Haute-Savoie, chez l'hiverneur Bardet. Moi je m'arrêtais à Ugine, et le cousin continuait jusqu'à Faverge. Parce qu'il faut dire que les bêtes n'allaient pas toutes chez le même hiverneur.*
> *Tout le monde emmenait en même temps, dans le même endroit. Ceux de Chavière par exemple, ils allaient vers Marthot. Dans toute cette région d'Albertville à Pallue, oui…Certains c'était entre Aiguebelle et Bonvillaret…*
> *Et puis au printemps, on faisait le chemin dans l'autre sens. La première fois, c'était au printemps 38[14]. Il y avait souvent de la neige. Celui chez qui on dormait, il prenait le lait des bêtes.*
> *On montait de Bozel à Pralognan dans la nuit, puis ensuite il y a deux heures jusqu'au col. On était au refuge vers 4h…4h30, on cassait la croûte et puis ensuite on arrivait chez nous…. »*

[13] Pour plus de détails sur l'organisation du travail, voir VIALLET, chapitre III, page 46.
[14] Né en 1921, Roger Richard a alors 17 ans.

Le témoignage de Louis Bantin, 64 ans, né en 1941, fils d'alpagiste, va dans le même sens. La montagne familiale se situe à La Parraz, à Entre Deux-eaux. Elle est aujourd'hui exploitée par son frère, Marcel Bantin.
Louis Bantin se souvient qu'immédiatement après la seconde guerre mondiale, les vaches sont allées à l'hiverne avec les brebis en tarentaise. « *Elles y restaient de fin septembre à juin de l'année suivante. On les emmenait à Marthodt et au-dessus d'Aiguebelle, chez Combet, au lieu-dit les Combes, à Bonvillaret.*
On avait une centaine de brebis et une quinzaine de vaches.
Je l'ai fait soit avec mon père, ou ma sœur, ou d'autres agriculteurs.
Une fois, j'avais 10 ans, et j'étais avec un gars de 25 ans peut-être. La neige était tombé au col et la brebis de tête ne voulait pas avancer. Il a du la traîner par la corne pour faire la trace toute la traversée du col…et les autres ont suivi.
Les gens étaient prévenus à l'avance pour coucher. Le premier jour, on partait tôt pour passer le col le matin et arriver à Bozel dans la journée. On dormait chez les religieuses : les brebis, elles fumaient leur prairie, elles étaient contentes. Ailleurs, on mettait les brebis sur le champ de foire fermé et on les surveillait. On dormait à côté ou à l'auberge.
Les brebis n'étaient pas toutes à nous. Il y en avait à l'hiverneur. C'était 50, 50 à peu prés. Donc on les lui gardait à l'alpage et on prenait leur lait pour le fromage.
L'hiverneur, pour prix de l'hiverne de nos brebis il gardait l'agneau de chacune, toute la laine de printemps, et le fumier pour la vigne ou sa prairie. Parce que l'hiverneur, il était aussi vigneron souvent.
Ils se connaissaient depuis plusieurs générations avec les alpagistes, et un hiverneur, il pouvait garder de plusieurs paysans.
La confiance régnait. Si un mouton de l'hiverneur mourait en alpage, on marquait l'oreille avec des ciseaux et on leur rapportait pour prouver qu'on ne l'avait pas vendu. Chacun avait sa marque : une encoche dans l'oreille droite ou gauche. C'était une entaille juste au bout de l'oreille pour les Bantin.
La première fois où j'ai passé le col comme ça, j'avais 12—13 ans.[15]
C'était dur parce qu'on marchait 20 km dans la journée, 12h de marche, de 7 à 19h. Et on avait de mauvaises chaussures qui nous faisaient mal aux pieds.
Une fois, une brebis que nous avions en pension a fait son agneau dans la nuit avant le départ pour le col. Avec ma sœur, qui avait quatre ans de plus que moi, on l'a porté à tour de rôle jusqu'à Bozel. Et puis on l'a tué, parce qu'on avait une proposition d'achat. Après, c'est la brebis qui ne voulait plus suivre… »

Durant l'été, les alpagistes **vendent des agneaux et du beurre au refuge du col** de la Vanoise, situé à deux heures de marche de la zone d'alpage.
Certains font aussi régulièrement le trajet avec le mulet à Pralognan pour « ravitailler **» les grands hôtels** de la station, bondés pendant l'été.
Ainsi le père de Roger Richard :
« Mon père allait vendre les bons agneaux à lait à Jules (« Julot ») Favre, le boucher de Pralognan, pendant 15 ans, tous les 15 jours, il y allait. Tout ça, ça a duré jusqu'en 72 peut-être, dans la zone. Mais mon père, il est mort en 56. Il faisait l'aller-retour dans la journée. Il en vendait aussi directement au refuge du col.
Il prenait du beurre et des tommes aussi. Le beurre de la montagne. Le beurre, c'était des plaques de 5, 7 kilos, mais elles pouvaient faire jusqu'à 15 kilos. Et il le vendait directement aux hôtels.

[15] Nous sommes donc en 1953 ou 1954.

Le bleu, lui, il partait tout en Italie. C'étaient les frères Tremay et Richard Valentin, qui était négociant à Pralognan, qui s'en occupaient. »

Le père de Louis Bantin fait lui aussi affaire avec le même boucher de Pralognan. *« Il y avait beaucoup de demande grâce au tourisme. Et nous on était à équidistance de Pralognan et Termignon. Les Richard eux, ils étaient même plus près de Pralognan. A Entre Deux Eaux, on est à 2h30 de Pralognan.*

Les éleveurs, ils montaient vers le 15 août au refuge du col pour téléphoner à Julot pour savoir combien il prendrait d'agneaux. Nous on en avait une vingtaine en général et généralement le boucher nous prenait tout. C'est toujours mon père qui allait pour vendre les agneaux ; ça s'est terminé vers 1958-1959, ensuite on a vendu à Termignon.

Les autres éleveurs, c'étaient le père de Roger Richard, Xavier Richard, le père de Catherine, et les Rosaz. Ils étaient tous à Entre Deux Eaux.

Chavière, par contre, ne faisait pas ce commerce.

Pour le commerce du fromage, mon père c'était un peu comme Xavier Richard, le père de Catherine[16]*. Il était né en 1906, donc il avait commencé à travailler vers 1916-1920. Il faisait un peu de bleu, qu'il vendait toujours avant fin septembre, et qui partait en Italie. Un grand commerçant achetait toute la production. Il trouvait que c'était mieux de faire la tomme.*

Mon père, il parlait piémontais et français. »

Yves Sourzat, 84 ans, de Pralognan précise : *« les relations commerciales reposaient sur la confiance. Les montagnards ne se faisaient pas payer sur le moment. Les hôteliers signaient des reconnaissances, puis payaient à la fin du mois ou, plus souvent de l'été. »*

A Pralognan, on se souvient bien de ces « livraisons » régulières au boucher du village, et des alpagistes qui remontaient, le soir venu, sur leur mulet. Certains s'attardaient au café avant de remonter en montagne, pas toujours très sobres…[17]

Yves Sourzat, raconte :

« C'était le soir, j'étais en train de faire le feu et j'entends les fers d'un mulet qui passe dehors[18]*. Il venait d'Entre Deux Eaux, je l'ai reconnu parce que c'était un mulet qui boitait, et qui appartenait à la famille Richard. Et le père Richard, il avait bu un bon coup et il est tombé du mulet, plus bas sur le chemin . On est sortis le chercher : il avait des côtes cassées apparemment. On l'a rentré et déshabillé, mais il ne s'est pas laissé faire parce qu'il protégeait sa veste, où il y avait l'argent de la vente du beurre et des agneaux. C'est ce qu'on appelle le réflexe du portefeuille ! »*

Paul Vion, 84 ans et Louis Evard 69 ans, se souviennent eux aussi très bien des Richard :

« Valentin, Xavier et Marcellin…Ils étaient tous à Entre Deux Eaux. Quand ils apportaient le beurre aux hôtels, il était enveloppé dans de feuilles de Rumex. Je les ai vus avant et après la guerre venir vendre les agneaux. Mais

[16] Catherine Richard exploite l'alpage central d'Entre Deux Eaux où elle fabrique le bleu de Termignon, sur les mêmes terres exploitées par son père.

[17] Témoignage de Hubert Blanc, de Pralognan.

[18] La famille Sourzat possède une partie de l'alpage de la Glière. Yves Sourzat se trouve dans un des chalets, longés par la route du sel, lorsque cette histoire se déroule.

je ne les ai jamais vus transporter du fromage, qui partait plutôt vers l'Italie. »

La route du col de la Vanoise, c'était aussi **la route des foires au bétail**. Au printemps, on y achetait les bêtes pour la montagne, à l'automne, on les vendait avant l'hiver.
Celle de Moûtiers, à la mi-septembre, était particulièrement renommée et justifiait d'emprunter le col de la Vanoise pour y assister. *« Il y avait beaucoup de vaches, raconte Louis Bantin qui y a accompagné souvent son père, que des Tarines, et pour les brebis des Thones et Marthodt. Pas de chèvres. Le champ de foire était juste derrière l'église. Le commerce se faisait en fait la veille de la foire, dans les écuries. On marchandait jusque vers les deux ou trois heures du matin. C'était jamais bon de montrer qu'on avait besoin. Le lendemain matin, quand la foire ouvrait, les meilleures bêtes étaient déjà vendues. »*

Foire du 12 septembre à Moûtiers au début du XXème siècle.
(CHAVOUTIER,…)

La foire de Termignon se tenait le jour de la Saint-Michel, le 29 septembre, autour de l'actuelle salle des fêtes. On y a vendu du bétail bovin jusque vers 1989. On n'y trouvait pas de mulets, mais parfois des chevaux.

A Bozel, elle se déroulait le deuxième mardi d'octobre. Une histoire est demeurée dans la mémoire locale depuis les années 20, racontée lors du recueil de deux témoignages, à Pralognan et Termignon[19] : une femme et son fils partis acheter une génisse en Tarentaise se sont trouvés pris dans la « bzeilh », le vent de tourmente et le brouillard, et sont morts de froid juste avant le refuge Félix Faure. On a retrouvé leurs corps au printemps suivant.

[19] Christian Favre à Pralognan et Roger Richard à Termignon

3. Une route d'accès aux alpages

La route du sel, nous l'avons vu, s'élève progressivement des fonds de vallée et des villages vers les alpages. Elle dessert donc l'accès aux pâtures d'estive depuis les habitations permanentes : de Termignon vers les alpages, du plus proche au plus lointain, de Chavière, Plan du Lac, Pensamen et Entre Deux Eaux, et indirectement La Rocheure, le vallon de la Leysse, desservis eux-mêmes par des sentiers raccordés à l'itinéraire principal de la route du sel.
De Pralognan, elle mène aux alpages de la Glière, et par un embranchement secondaire au pâtures du Morillon, éloignées de l'itinéraire principal, et que nous écartons donc de cette étude.
Sur ces tronçons les plus proches des villages, « il y avait toujours du monde qui circulait » rappelle Louis Bantin, hommes et bêtes, parfois attelées.
C'est par cette route qu'a parfois lieu l'emmontagnée, c'est à dire la montée des bêtes à l'alpage en juin, et la démmontagnée, leur redescente, généralement fin septembre (elle dépend des conditions météorologiques et de l'état de l'herbe).
Roger Richard précise que leurs vaches passaient souvent aussi par le chemin des Sallanches et rejoignaient la route du sel à l'oratoire Saint-Antoine.
Entre Termignon et les montagnes, le trafic est particulièrement dense, du fait de l'organisation de l'exploitation en petite montagne.
« Mon père était une force de la nature : en été, il partait à 2h du matin de Termignon, à 7h il était arrivé en haut. A 14h, il était redescendu à Termignon. Il est arrivé qu'il fasse deux allers-retours dans la journée », raconte Roger Richard.
Ces trajets quotidiens au moment de la fenaison permettaient aux paysans de redescendre le foin coupé dans les prairies de fauche d'altitude soit pour le stocker dans les grangettes construites dans les prés à proximité de Termignon, soit directement dans les granges du village près de l'écurie, pour nourrir les vaches durant les 6 ou 7 mois d'hiver.
Lors de ces voyages, le mulet est aussi chargé des fromages (bleus et tommes) que fabriquent les femmes durant l'été et que l'exigüité des chalets ne permet pas de garder en altitude. On les descend donc dans les caves d'affinage au fur et à mesure de leur fabrication. Les mulets ne montent pas à vide à la montagne, ils sont chargés de ravitaillement pour les femmes et enfants travaillant en altitude.

Le transport du bleu de Termignon

Le bleu de Termignon ne pouvait être transporté qu'au minimum quinze jours après sa fabrication : le fromage est fragile, et il faut attendre que se forme une première croûte solide; il est toutefois toujours enveloppé dans du foin pour le transport.

Les mulets transportent des charges de fromage de 50 à 60 kilos. Sachant qu'un bleu de Termignon pèse environ 10 kilos, la charge se répartissait généralement en trois tommes et trois bleus, installés de part et d'autre du bât.
Le bât est en bois de frêne, doublé en-dessous d'une toile rembourrée de paille. Les marchandises étaient fixées à l'aide de lanières de cuir, passant sous le ventre de l'animal.
Les photographies suivantes ont été prises à Pralognan, chez Yves Sourzat (Le Barioz) : les bâts datent du début du XXe siècle.

Le mulet pouvait aussi descendre ces charges sur un lugeon, traîneau dont les patins de bois de frêne étaient revêtus de fer de protection, qui évitaient en outre de glisser trop vite sur l'empierrement de la route «Lorsque les fromages descendaient par le lugeon, ils étaient empaquetés en « baktées », sorte de rouleaux composés de lattes de bois reliées entre elles par des cordes et marquées aux initiales de leur propriétaire. » (Louis Bantin)

Le terme « baktée » désigne l'ensemble de la charge emballée, composée de 5 à 6 fromages, reposant verticalement sur la tranche, face contre face, et enroulés dans le foin.

Lorsque cet emballage de bois et de cordes sert au transport du foin, on parle alors de « trousse » de foin en Maurienne, soit 80 à 100 kilos de foin, ou de « barillons » en Tarentaise.
Il est alors fréquent de voir un mulet tirer deux trousses de foin l'une derrière l'autre, et le conducteur de freiner l'une ou l'autre dans les descentes un peu raides.

Roger Richard mentionne par ailleurs **l'utilisation de petites charettes démontables** utilisées sur les tronçons plus plats de la route du sel.
Toujours d'après les descriptions de Roger Richard et Louis Bantin, ces charrettes, d'un empâtement de 1,20 à 1,50 mètres environ, donc plus petites que les charrettes ordinaires « de route » (2 mètres) roulaient sur des roues plus petites elles aussi. Louis Bantin précise qu'elles avaient la même largeur qu'un traîneau.Ces charrettes étaient montées en pièces détachées en alpage puis laissées dans le chalet durant l'hiver. Chaque famille utilisait donc sa charrette, au moins dans les alpages de la Rocheure et d'Entre Deux Eaux.

Les ânes sont donc alternativement bâtés et attelés selon le profil de la pente.

D'après ses indications, voici comment se succédaient ces modes de transport :

Termignon-Pont du villard	Charette
Pont du villard- « Le colleut » (Bellecombe)	Bât
Le « colleut »- Entre Deux Eaux	Charette

On peut toutefois s'interroger sur deux points :

- les traces laissées dans le passage du chemin creusé dans la cargneule au pied des falaises des gorges du Doron : résultent-elles du passage d'une charrette ou de lugeons ?

- d'autre part, la portion du chemin comprise entre Entre Deux Eaux et « Le colleut » présente des passages raides et étroits incompatibles avec le passage d'une charrette.

La route du sel au-dessus des Gorges du Doron et au pied des falaises de cargneule est creusée dans la roche.

Une photographie prise au début du XXe siècle juste en aval de ce passage ne montre qu'une trace de passage de mulets non attelés.

Fonds Montaz, droits réservés.

Le lieu-dit « Le Colleut » constitue la principale halte du parcours. Il s'agit « d'un petit col vers Chavière » selon Louis Bantin,. Colleut signifie en patois savoyard « le petit col ». Il

semble donc se situer au-dessus de l'actuel parking de Bellecombe, plus précisément au niveau du verrou rocheux commandant l'accès de la zone de Plan du Lac.

« On y buvait des canons au Colleut, raconte Roger Richard, *parce que là on savait que la montée depuis Termignon était terminée. On faisait la pause et on cassait la croûte, c'était obligatoire.Chacun avait une sorte de petit abri, creusé dans la terre, et recouvert d'un minuscule toit avec deux lauzes posées en pointe, et parfois recouvert d'une bâche. On y mettait le harnais et le bât du mulet à l'abri. Personne ne touchait aux affaires des autres. Au total, ça mesurait peut-être 15 cm de haut »*
Louis Bantin précise que ce système de transport a eu cours jusqu'à la seconde guerre mondiale, mais qu'on ne l'a plus guère utilisé après 1945.

Les mulets

.

Paysans de retour de champs, probablement en Maurienne.
Photographie de provenance inconnue

Le mulet, animal hybride issu de l'accouplement d'une jument et d'un âne, est l'indispensable instrument de travail du montagnard. « Il est essentiel pour l'exploitation de l'alpage, pour transporter le matériel lors des remues, le bois, les fromages qu'il faut descendre quotidiennement à la cave, les barillons de foin. Son entretien revient très cher puisqu'on ne peut pratiquement pas l'utiliser pendant les cinq mois d'hiver.

Les plus fortunés des montagnards en possèdent deux : un utilisé dans la vallée, un second pour le transport entre la vallée et l'alpage.

Le mulet est entouré de soins et rentré le soir à l'écurie….Mais les chemins d'alpage sont parfois périlleux, et la bête peut tressaillir et glisser dans le vide à la vue d'un loup…même s'il a été béni le jour de la saint Antoine, protecteur des équidés »[20]
La perte d'un mulet est donc ressentie comme une catastrophe.

Mulets à Pralognan, en contrebas des « Grands couloirs »
Collection privée Marcelle Vion--Garé

Le mulet ne se reproduit pas ; on se l'achète entre voisins, comme en atteste cette reconnaissance de dette de 1834, qui nous renseigne sur les transactions entre paysans d'une vallée à l'autre :

> *« Je soussigné François Henry, bon fils Etienne de la commune de Termignion déclare devoir à Jean Marie Favre feux Jean Baptiste de la commune de Pralogniant la somme de cinq cents francs pour le mérite d'un mulet que ledit favre m'a vendu et livré, et je promet lui payer laditte somme de cinqcents francs dans une année de datte sous peine de tout dépend dommages tels que de droit*
>
> *Termignion le 30 septembre 1834*
>
> *François henry*
> *Je sousigné avoir reçu le somme de deux cents livres nouvelles àcompte du présent billet termignon le 29 7bre 1836*
>
> *Jean Marie Favre »*

On se procure aussi les mulets dans les foires au bétail, à Moûtiers par exemple, ou chez des éleveurs, les plus réputés se trouvant jusqu'aux années 50 aux alentours de Flumet, dans le val d'Arly.

[20] VIALLET, page 173.

Hubert Blanc, de Pralognan, qui a assuré le ravitaillement du refuge Félix Faure avec ses mulets de 1966 à 1973, les achetaient adultes, à 4 ou 5 ans, et déjà dressés, comme la plupart des paysans. Car l'animal devait travailler immédiatement. *« Si les mulets se couchaient, ne travaillaient pas bien, je ne les gardais pas et je les vendais à la boucherie. Certains en plus étaient méchants, ils mordaient, donnaient des coups de pied, essayaient de se débarrasser du bât. Mais il y en a un que j'ai gardé 15 ans. Il s'appelait Cabri.* »

Chez les Richard de la Parraz, on achetait les mulets plus jeunes, vers 18 mois ou deux ans, toujours dans les Arves. Roger Richard se souvient de la foire aux mulets de St-Jean d'Arves, le mardi précédent la foire des Rameaux.
Chacun se rappelle ainsi d'un mulet, animal familier et proche, particulièrement affectueux et attachant. Louis Bantin, qui a commencé à descendre les fromages de l'alpage à 9 ans se souvient encore de « Bijou » qui vécut 30 ans et de « Moumousse »

La piété populaire en alpage et les Vogues

Le temps de l'alpage laisse peu de temps pour les rencontres sociales, encore moins en Tarentaise où le rythme de travail laisse à peine aux montagnards le temps de dormir. En Maurienne, en revanche, les montagnards se retrouvent dans l'été autour de la Vogue, le jour de la messe et de la fête.

Chaque montagne dépend d'une des trois chapelles d'altitude, qui ponctuent la route du sel : Sainte-Marguerite pour Chavière, Saint Barthélémy pour Pensamen et une partie d'Entre Deux Eaux, et Saint-Pierre pour le plateau d'Entre Deux Eaux.

Les chapelles, les croix et plus généralement tous les signes religieux répandus le long du chemin permettent de **sacraliser l'espace** et de le faire ainsi glisser du monde sauvage au monde domestique.

« Notre chapelle, c'était St Barthélémy, raconte Roger Richard. *Le sacristain montait, avec le curé sur le mulet. Il y avait la messe le matin et tout le monde donnait du beurre au curé. Ensuite on allait manger dans une maison, du cochon, ou une sorte de pot au feu. On faisait de la crème ou un gâteau, et il y avait du vin. Le curé faisait le tour des montagnes. Il y en avait 6 ou 7. On était tous en famille, on buvait et on chantait. »*

Cette description de **la « vogue » d'Entre Deux Eaux** restitue bien la succession des aspects religieux et profanes. Il s'agit de rendre le culte, de bénir la montagne, mais aussi de faire la fête, de marquer une pause dans les 100 jours d'isolement en montagne.
La vogue change de lieu chaque année, et les familles invitent à tour de rôle les autres alpagistes et plus largement ceux avec qui elles commercent.
Il arrive ainsi que ce soit les pralognanais qui empruntent la route du sel et franchissent le col de la Vanoise pour aller assister à une vogue à Entre Deux Eaux. Ainsi Yves Sourzat, en 1942. Mais son témoignage mentionne une vogue en septembre, avant la démontagnée, dont on peut se demander, si elle comporte un volet religieux. Les autres témoignages s'accordent pour dire qu'elle avait lieu fin juillet, avant les foins, au moins jusqu'en 1939.
Louis Bantin précise que *« c'était la famille la plus proche de la chapelle qui invitait, mais tout le onde apportait des victuailles et du vin. Des gens montaient de Termignon aussi. »*

Solange Rosaz, de Chavière, hameau et alpage sous la protection de Sainte-Marguerite se souvient des dons au curé :

> *« chacun donnait un morceau de beurre, et c'était à qui pourrait donner le plus gros. Il fallait montrer qu'on pouvait, qu'on avait de quoi. Si on avait pas donné, on aurait eu honte.*[21] *Le beurre était cuit, comme ça il redescendait avec son beurre de l'année.*
>
> *Le repas du curé, à Chavière, c'était toujours chez les Flandinet. C'était un bon repas, moi je me souviens surtout des desserts parce que j'étais petite. Il y avait de la crème avec des œufs et du sucre, une sauce aux pruneaux et un gâteau au chocolat. Il y avait aussi de la charcuterie, du jambon, du saucisson, de la viande et des légumes une salade de betteraves rouges.L'après-midi c'était les chants et comme on allait en Italie, on buvait l'Asti Spumante. »*

La montée du curé et du sacristain est aussi attestée sur l'alpage de la Glière début juillet par le témoignage de Paul Vion, avec le sacristain pour bénir les troupeaux, mais sans association avec une fête profane :

> *« Il montait à pied, en soutane, pour bénir les cinq montagnes alentour : la Glière, Montaimont, etc et ça a duré jusqu'en 1955 environ.*[22] *»*

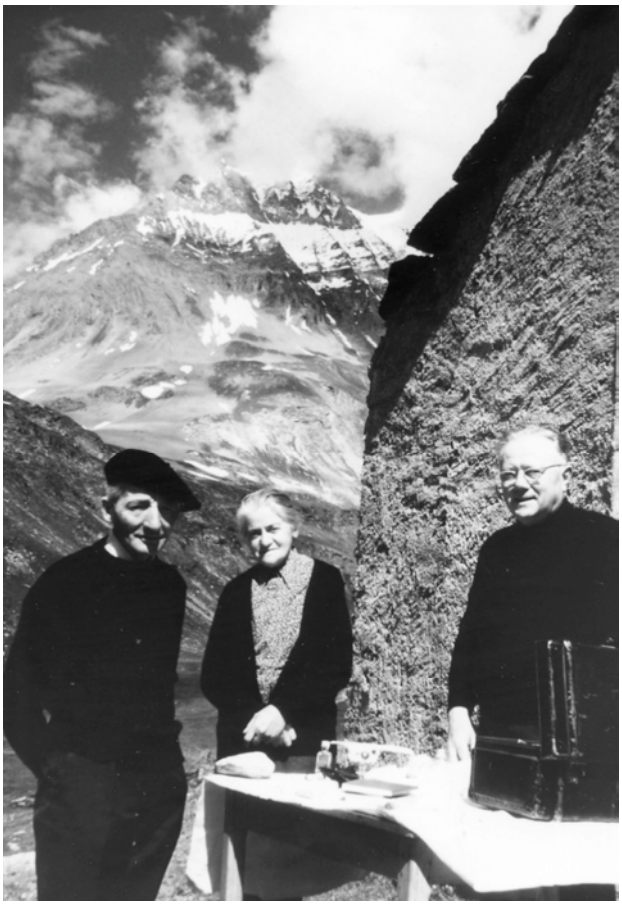

Photo Association des Amis du Parc de la Vanoise-

[21] le beurre étant fabriqué à partir du lait entier, c'est autant de lait qui ne servira pas pour la fabrication du fromage seule source de revenu numéraire dans cette économie alpestre.

[22] L'alpage de la Glière a cessé d'être exploité vers 1965, après qu'une coulée de boue a emporté une partie des pâtures et des chalets…